



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 des services de l'État en région Bretagne

[Sommaire](#)



L'éditorial de Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne

L'année 2021 a été marquée par la poursuite de la pandémie Covid-19, même si les conséquences économiques et sociales en ont été réduites par l'action des pouvoirs publics et par la réactivité des collectivités, entreprises, associations. Tous les services de l'État en Bretagne ont été au rendez-vous de cette année complexe.

Le présent rapport d'activité se veut l'illustration de l'engagement des agents de l'État au service de la dynamique des territoires de notre région, urbains comme ruraux, toujours assurés du soutien sans faille d'une administration proactive, soucieuse de la qualité du service public et du bien commun.

L'adaptabilité a été la ligne directrice de l'action de l'État en Bretagne en 2021 et c'est le sens que j'entends continuer à lui donner.

Nous poursuivons le travail dans le même état d'esprit. Les défis à relever pour sortir des conséquences du conflit russo-ukrainien restent nombreux, et la mobilisation de tous ne devra pas fléchir au cours des mois qui viennent.

La cohésion de nos territoires et un développement socio-économique durable constituent une ambition institutionnelle qui anime un partenariat robuste entre les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux et les services de l'État pour assurer la meilleure mise en œuvre et la réussite de nos politiques publiques en région Bretagne.

En parcourant ce document, vous pourrez constater que l'activité des services de l'État s'inscrit résolument dans une volonté constante d'agir au service de l'intérêt général et au plus près des réalités territoriales.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by a cursive flourish.



CHAPITRE 1

- Développement économique, emploi et formation professionnelle

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 2

- Aménagement et équilibre territorial

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 3

- Agriculture

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 4

- Mer et littoral

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 5

- Développement durable et environnemental

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 6

- Culture, jeunesse et cohésion sociale

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 7

- Égalité entre les femmes et les hommes

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 8

- Santé et protection des populations

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 9

- Recherche et Innovation

[EN SAVOIR PLUS](#)



CHAPITRE 10

- Moderniser et simplifier l'État en région

[EN SAVOIR PLUS](#)

Chronologie des événements

FAITS MARQUANTS EN 2021

Janvier

19 janvier
Colloque RSENE Initiatives « La transition écologique, facteur de développement pour les entreprises bretonnes »

22 janvier
Signature du contrat d'appui à l'emploi et à la formation « Grand Champ (50) »

Mars

9 mars
Commission de mise en œuvre des projets Transition Collectives (TRANSICOLLECTIVES)

12 mars
Commission de pilotage Réseau rural Bretagne

17-18 mars
Déplacement en Ile-et-Vilaine de Madame BROUËL, Présidente de la Culture, rencontre du 18 mars avec les acteurs culturels bretons

17 mars
Commission régionale de sélection Fiche Appariement (CORSA)

23 mars
Installation du Comité régional de l'habitat en Bretagne (CORHAB)

24 mars
Comité régional de pilotage et de suivi du plan de relance

Mai

10 mai
Lancement du « Prêt-à-porter pour l'emploi des jeunes » en Bretagne et signature de contrats pilotes pour le financement PEPIC (Plan d'Emploi Préféré Individuel Collectif)

20 mai
Signature du contrat d'appui à l'emploi et à la formation « Ile de France - Île de France - Île de France »

26 mai
Salon participatif « Lutte contre les discriminations, inégalités territoriales par les femmes en matière de logement »

Juillet

22 juillet
Comité régional de concertation sur la directive « intrans »

Août

18 août
Déplacement dans le bain du Mont Saint Michel (Bretagne)

27 août
Visite du site de l'Institut national supérieur de formation artistique et culturelle (INSAC) à Soutiquang (22)

Octobre

6 octobre
Comité Régional d'Orientation (CRO) du CERNAS

9 octobre
Intégration du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) - site de Blois à Rennes

13 octobre
Colloque de Rennes « À la découverte des métiers de la transition écologique »

19 octobre
Espace de l'industrie au Couvent des Jacobins à Rennes

• Salon des Fiches

23 octobre
Séminaire des sous-préfets « Qualité des emplois et insertion, orientation de formation dans les territoires face à des emplois non prévus ? »

Décembre

17 décembre
Né comité de bassin Bretagne / Pays de la Loire sur l'appel d'offre n°10 pour un projet atelier théâtre

Février

6 février
Intégration du site d'EMPER à Plozeur (29) par le Premier ministre

19 février
Signature de l'accord d'orientation stratégique (EaR) Région pour la mise en œuvre du plan de relance en Bretagne et le futur contrat de plan 2021/2027 par Mme (SURLIN) J. Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales à Paris (22)

15 février
Comité de pilotage de l'opération territoriale Ambulabre Océan-Océan de Bretagne

25 février
Mise en place du Comité interministériel de reconstruction industrielle (CIRI) régional

Avril

1^{er} avril
Création au niveau régional, de la Direction régionale de l'économie, du travail, du travail et des collectivités (DRETT) - au niveau départemental, des Directions départementales de travail, du travail et des collectivités (DDTTP)

2 avril
Conférence de presse à l'occasion de la fin des travaux de la ligne ferroviaire Océan - Océan de Bretagne

• Installation de la Conférence régionale du sport de Bretagne

• Conférence Bretonne de la Biodiversité (CBB) en collaboration en présence de Mme AMBA, Secrétaire d'Etat chargée de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité

6 avril
Comité de pilotage de transition écoprojet

Juin

9 juin
Opéra de Rennes (Théâtre de verdure du Parc du Thabor) grâce Initiatives « Le théâtre ouvert » de Julien (22) et son troupe

24 juin
Comité régional de concertation de la stratégie de lutte contre le gaspillage

Septembre

2 septembre
Rencontre avec les élus, maires d'outre-mer des projets de territoires ruraux, membres du CRRN, PLAS

8 septembre
Inauguration du pôle mobilité au centre de formation - Faculté des métiers CNA (BRETAGNE)

14 septembre
SPAC

17 septembre
Né une l'association des fers du Pemp (AP) à l'île aux Moines

23 septembre
Signature de la convention de financement du campus des métiers de l'agriculture dans le cadre du PIA2

Novembre

5 novembre
Comité de sélection de l'appel à projet régional recensement français des fiches

9 novembre
Comité technique des services publics interprofessionnels

• Comité de pilotage de l'étude prospective FUR

10 novembre
Assemblée du RGA - Ouest Bretagne (E-Bretagne)

20 novembre
Vernissage de l'exposition « Les arts de l'océan » - un projet pour un présent - au Musée des Beaux-Arts de Rennes

Chapitre 1 : Développement économique, emploi et formation professionnelle



L'accompagnement des entreprises bretonnes dans le cadre du Brexit

Le Royaume-Uni occupe une place particulière dans les échanges commerciaux de la Bretagne : il représente le premier excédent commercial de la région.

Le Brexit s'est traduit par un rétablissement des formalités douanières pour les échanges avec le Royaume-Uni. Les actions de préparation engagées les années précédentes ont permis d'anticiper et de maîtriser les conséquences Brexit. Les services douaniers ont notamment déployé une solution innovante de « frontière intelligente », basée sur l'anticipation des formalités douanières et l'automatisation des processus déclaratifs. Cette solution de dédouanement a permis une parfaite fluidité des échanges, dès le début de l'année 2021.

Parallèlement, le cellule conseil aux entreprises a été mobilisée pour répondre aux questions et difficultés rencontrées par les entreprises.

2 webinaires ont été organisés afin de présenter l'accord de commerce et de coopération conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni qui permet, sous certaines conditions, une exonération totale de droits de douane pour les échanges commerciaux entre les deux parties. Près de 300 entreprises ont assisté à ces deux sessions.

Ces actions ont été complétées par des entretiens personnalisés au bénéfice de 200 sociétés, la direction régionale des douanes de Bretagne disposant d'une équipe de conseillers aux entreprises. Enfin, une opération proactive de démarchage téléphonique a été faite au 1^{er} trimestre 2021. Réalisée auprès de 250 entreprises, elle a permis de recueillir un éclairage sur leurs premiers pas dans le Brexit.

2 webinaires

300 entreprises informées

200 sociétés conseillées
individuellement

Les Matinales de l'Export : une action innovante de la Team France Export

Chaque 1^{er} mercredi du mois, 4 entreprises souhaitant se développer à l'exportation sont conseillées par 7 experts partenaires de la Team France Export (BPI France, Douanes, Inpi, Conseillers du Commerce Extérieur bretons, Banque de France, Région Bretagne et Bretagne Commerce International). Elles bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé adapté à leurs besoins, en termes d'aides et de conseils. Les réunions organisées en 2021 ont permis notamment un accompagnement d'entreprises des technologies bretonnes.

**TEAM
FRANCE**
— EXPORT —

Un soutien fort aux entreprises dans le contexte de la crise sanitaire

Aux dispositifs spécifiques mis en place dès 2020 se sont ajoutées en 2021 les mesures relatives au plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, au moyen d'une large palette de dispositifs de soutien.

Les services des impôts des entreprises (SIE) se sont fortement mobilisés pour accompagner les entreprises affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire à travers la mise en place de mesures de bienveillance fiscale (report d'échéances, délais de paiement). Ainsi, pour la région Bretagne, 15 027 entreprises ont bénéficié de ces mesures pour un montant total de 134,7 M€, soit un montant moyen de 21 484 €.

Le fonds de solidarité, qui constitue la principale mesure d'aide accordée aux entreprises depuis 2020, a continué d'évoluer en 2021 pour soutenir les entreprises les plus touchées par la crise sanitaire (hôtellerie, restauration, tourisme, événementiel). Ainsi, 345 aides ont été versées en Bretagne au titre du dispositif « coûts fixes » pour un montant total de 80,2 M€. In fine, ce sont 1,48 Md€ qui ont été versés à 82 200 entreprises.

Tout au long de la crise, près de 27 000 entreprises bretonnes ont bénéficié d'un prêt garanti par l'État (PGE), pour un montant de plus de 5 Mds €.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) a mobilisé des mesures d'aides spécifiques, notamment pour les entreprises n'ayant pu bénéficier des PGE, sous la forme de prêts participatifs exceptionnels (0,515 M€), d'avances remboursables (2,250 M€) et de prêts bonifiés (11,560 M€) ont été mis en place. Ce sont ainsi 40 aides qui ont été décidées en 2021.

Le dispositif d'activité partielle a été maintenu et, en 2021, ce sont près de 25 000 entreprises qui y ont eu recours, pour plus de 28 millions d'heures soit 269 M€. Au cours du 2nd semestre, a été mis en œuvre un plan de contrôle de l'activité partielle avec les services de l'inspection du travail, portant sur des contrôles approfondis sur 4 000 dossiers. La grande majorité des contrôles ont été déclarés conformes (puisque que seules 8 demandes ont fait l'objet d'article 40 auprès de Monsieur le Procureur de la République pour usurpation d'identité).

25 000 entreprises ont eu recours à l'activité partielle en 2021

Les comités départementaux à la sortie de crise bretons

Un plan d'action interministériel visant à accompagner les entreprises en sortie de crise a été mis en œuvre en 2021, qui instaure notamment les comités départementaux à la sortie de crise. Ces comités coordonnent le dispositif de soutien départemental apporté aux entreprises en difficulté, afin de garantir les meilleurs standards en termes de détection et d'accompagnement. Ces comités assurent également un suivi de la conjoncture locale et sont l'instance d'alerte en cas de dégradation de la situation de secteurs d'activités.

Les premiers comités départementaux bretons se sont réunis dès l'été 2021.

Point d'accueil des entreprises en situation de fragilité financière, le conseiller départemental à la sortie de crise institué auprès des DRDDPFR propose, après avoir établi un diagnostic, une solution adaptée et opérationnelle à chaque entreprise en fonction de ses

106 entreprises
orientées

... Il mobilise les outils d'accompagnement financiers mis en place par l'État (prêts exceptionnels petites entreprises, avances remboursables, prêts à taux bonifiés,...) ou en orientant l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux adapté à son besoin (médiateur du crédit, médiateur des entreprises, tribunal de commerce, CCSE).

Les 4 conseillers départementaux de la Région Bretagne ont orienté 106 entreprises en 2021.

France relance

Suite à la crise du covid-19, le Gouvernement a mis en place un plan de relance de 100 Mds€ intitulé France relance. Parmi les mesures de France relance, quatre appels à projets pour l'investissement industriel ont été déployés. Trois d'entre eux sont de portée nationale et concernent les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, et les secteurs critiques pour la résilience de notre économie.

Le service économique de l'Etat en région a produit des avis techniques sur l'ensemble des dossiers déposés aux appels à projets en faveur de l'investissement industriel notamment dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, de l'industrie agro-alimentaire et de l'électronique, tant pour appuyer les décisions prises au niveau national qu'au niveau régional. Depuis 2020, 357 dossiers de candidature ont été déposés en Bretagne. Le bilan provisoire à fin décembre 2021 fait état de 119 lauréats pour un montant total de subventions accordées de 79,9 M€.



79,9 M€

de subventions accordées dans
le cadre des AAP pour le plan
France Relance

L'élection des membres des chambres consulaires

La DREETS assure, en lien avec la DRFIP, l'appui au préfet de région dans ses missions de tutelle des chambres consulaires.

En 2021, l'État a organisé les élections des représentants des entreprises au sein des chambres de commerce et d'industrie (quatre chambres départementales et une chambre régionale) et de la chambre régionale de l'artisanat.

Ces élections ont constitué une opportunité de rappeler la nécessaire féminisation des instances dirigeantes des chambres consulaires (assemblées générales, bureaux et présidence), avec un objectif d'un pourcentage de femmes élues qui soit en cohérence avec la proportion de femmes par les chefs d'entreprise.

Elles ont abouti à la mise en place de nouveaux exécutifs pour une mandature de 5 ans (2021-2026).



De nouveaux acteurs pour la formation professionnelle

+58%

de dossiers de
déclaration d'activité
en 2021



2021 se caractérise par l'augmentation significative des dossiers de déclaration d'activité, + 58% par rapport à l'année précédente, avec une évolution de la typologie des prestataires de formation et notamment l'arrivée d'entreprises souhaitant diversifier leur activité.

Cette année a également été marquée par la préparation à la certification QUALIOPi des prestataires de formation. Cette certification est une démarche qualité sur 3 ans à destination des organismes de formation qui perçoivent des fonds publics, prévue par la loi du 5 septembre 2018 relative au fonctionnement des organismes de formation. Le service régional de contrôle de la formation professionnelle a été sollicité par les acteurs pour avoir des informations sur ce sujet et un webinaire, organisé par le GREF en lien avec la DREETS Bretagne, a notamment été réalisé au printemps 2021, réunissant plus de 160 organismes de formation.

15 actions de contrôle des organismes de formation sur le dispositif du CPF (Compte personnel de formation) ont été lancées fin 2020 et en 2021, aboutissant pour l'un d'entre eux à un article 40 auprès du Procureur de la République et à un montant de reversement significatif.

Mise en œuvre du plan #1jeune1solution

La DREETS a piloté la mise en œuvre en région du plan #1 jeune 1 solution qui a permis, en deux ans, à 235 000 jeunes bretons de trouver une solution d'insertion professionnelle.

En 2020-2021, 26 000 parcours d'insertion sur mesure ont été proposés aux jeunes par le service public de l'emploi, dont :

- 22 890 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et 7 000 parcours en Garantie jeunes mis en œuvre par les missions locales ;

- 18 950 jeunes bénéficiaires d'un accompagnement intensif (AII) par Pôle emploi ;
- 2 664 contrats d'insertion dans l'emploi conclus entre des jeunes et des entreprises ;
- 1 418 parcours emploi compétences (PEC) conclus avec des employeurs du secteur non-marchand.

52 743 jeunes ont bénéficié des mesures exceptionnelles déployées dans le cadre du plan France Relance.

22 619 jeunes ont été formés, en particulier grâce aux moyens mis en œuvre dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences financé par l'État et la Région Bretagne. 22% des jeunes ont été formés dans les secteurs stratégiques pour la relance (numérique, industrie, écologie, soins et santé).

33 105 primes exceptionnelles à l'embauche des jeunes versées depuis juillet 2020 ont permis de maintenir le niveau d'embauche des jeunes malgré la crise (154 721 embauches de jeunes de moins de 28 ans en CDI ou CDD de plus de 3 mois).

L'embauche en apprentissage a été soutenue par la prime exceptionnelle ad hoc (55 724 primes versées depuis juillet 2020) ; en 2021, le nombre de nouveaux contrats a continué à progresser fortement pour atteindre 31 878.

PREFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

« 1 jeune, 1 solution »
En Bretagne

En un an et demi, près de 232 000 jeunes ont trouvé leur solution

235 000 jeunes bretons ont trouvé une solution d'insertion professionnelle grâce au plan #1jeune1solution

[TÉLÉCHARGER](#)

Chapitre 2 : Aménagement et équilibre territorial



Poursuite des travaux de la RN164, projet majeur de la desserte du Centre-Bretagne

Depuis la fin des années 80, les 162 km de la RN 164 sont progressivement mis à 2x2 voies. Fin 2021, celle-ci est aménagée sur 118,5 km, soit 73% de son linéaire. Des travaux, études et procédures d'autorisation de réalisation sont en cours sur les cinq derniers secteurs du linéaire restant à aménager. L'enjeu étant d'achever l'aménagement complet à 2x2 voies à horizon 2028.

Le 18 février 2021, une section de 3 km de la mise à 2x2 voies de la déviation de Châteauneuf-du-Faou (29), opération sous maîtrise d'ouvrage DREAL Bretagne, a été mise en service. Ce tronçon assure le raccordement à l'est d'une première partie du projet avec la 2x2 voies existante. En travaux depuis juin 2017, cette opération d'un montant de 65 M€ consiste à doubler la RN164 sur 12,5 km, réutilisant au maximum la route existante.

Le projet porte notamment sur :

- la réalisation d'un échangeur et d'un demi-échangeur,
- la création de voies de rétablissement et d'itinéraires de substitutions pour compenser la fermeture des accès directs à la RN164 aménagée et maintenir les déplacements des usagers non autorisés sur la future RN,
- la réalisation de 8 ouvrages d'art neufs (rétablissements de voiries et passages grande faune),
- la réalisation de passages pour la petite faune,
- la création de 8 ouvrages hydrauliques pour le rétablissement des cours d'eau tous équipés d'aménagements pour faciliter le passage de la faune semi-aquatique, et de 8 bassins d'assainissement.

La déviation de Plémet (22) a également connu des avancées significatives au cours de l'année 2021 avec l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale en janvier puis l'entrée dans la phase opérationnelle, avec le démarrage des travaux au niveau de la section Est en février.

L'opération, d'un montant de 50 M€, prévoit la construction de 3,6 km de voies routières, de 2 ouvrages d'art de franchissement de la RN164 avec passage pour la faune (grande faune, notamment les chevreuils, mammifères semi-aquatiques tels que les loutres ainsi que faune piscicole) et d'un bassin d'assainissement.





Les appels à projets, outil du développement des mobilités

En 2021, la dynamique des projets de développement des mobilités a été maintenue grâce à plusieurs appels à projets (AAP) ayant permis à de nombreux porteurs de projets bretons de bénéficier d'un soutien financier. Lancé en 2019 et doté d'une enveloppe de 350 M€ sur 7 ans, le Fonds pour les mobilités actives vise à soutenir les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités. 34 lauréats bretons ont été retenus pour les 3 premiers relevés, pour un montant total de subvention de près de 9 M€ et 8 dossiers ont été déposés pour le dernier AAP (résultats en janvier 2022).

Un appel à projet régional (100 M€ au niveau national) a été lancé en fin d'année 2021 et les lauréats seront annoncés au cours de 2022.

Les appels à manifestation d'intérêt « France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables » (AMI TENMOD) lancés en 2018, accompagnent les territoires expérimentateurs de nouvelles solutions de mobilités. Sur les 4 premiers relevés, 7 projets bretons ont été lauréats de l'AMI TENMOD pour une subvention de 0,7 M€. En 2021, 8 projets ont été récompensés.

En 2021, 11 projets bretons ont été subventionnés par l'appel à projet Transports en Commun en Site Propre et Pôles d'Échanges Multimodaux (TCSP-PEM), pour une enveloppe de 36 M€.



L'approbation du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bretagne a été approuvé par le Préfet de région le 16 mars 2021. Sans se substituer au futur guide d'application du SRADDET, dont l'initiative relève du conseil régional, la DREAL et les directions départementales des territoires et de la mer ont effectué une lecture partagée du SRADDET sur des sujets majeurs (gestion économe du foncier, préservation et reconquête de la biodiversité, transition énergétique, ressource en eau, etc.), analysé ses 26 règles et objectifs principaux liés et élaboré une grille d'analyse.

Cette grille liste pour chaque règle les références législatives et réglementaires, les apports du SRADDET et les points de vigilance ou de contrôle, qui doivent être pris en compte pour assurer la cohérence des documents de planification infra-régionaux (ScoT, PLU, cartes communales, PCAET, PDU ou plans de mobilité, etc.) avec le schéma régional.

Elle a vocation à être utilisée dans la perspective du contrôle de légalité par les services des DDTM et des préfetures, afin d'assurer la cohérence du dire de l'État à l'échelle régionale.

Pour des centres-villes et des bourgs vivants

Les dispositifs de soutien aux « centralités » visent à attirer des habitants, des commerces, des activités, des événements culturels dans les centres. Par une approche globale, les collectivités luttent contre la vacance des logements et des commerces et participent à préserver le foncier agricole. La Bretagne, qui se caractérise par un maillage dense de villes petites et moyennes, est en pointe de ces dynamiques.

Après le lancement en 2018 du plan « Action cœur de villes » qui accompagne 11 villes moyennes bretonnes, le gouvernement a engagé en 2021 le programme « Petites villes de demain » dont 130 villes bretonnes bénéficient afin d'élaborer leur projet de revitalisation. L'État, en partenariat avec la Banque des Territoires, soutient notamment à ce titre le recrutement de chefs de projet PVD chargés d'animer et construire un plan d'action avec l'ensemble des parties prenantes de la vitalité du centre-ville. Un soutien aux investissements est également prévu dans le cadre du CPER 2021-2027.



11 villes « Action cœur de ville »

130 villes « Petites villes de demain »

Soutien à l'investissement public local

Avec la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), l'État aide les collectivités territoriales à concrétiser leurs projets d'investissement autour de grandes priorités.

100 M€

de crédits de l'État au bénéfice de

(OSIB), l'État aide les collectivités territoriales à concrétiser leurs projets d'investissement autour de grandes priorités partagées. Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a décidé en 2020 et en 2021 de renforcer ce soutien à l'investissement public local, avec notamment en 2021, 100 M€ au profit de 780 projets et le déploiement d'un plan massif en faveur de la rénovation des bâtiments publics (écoles, collèges, équipements sportifs...).

 Consultez la liste et la carte des projets soutenus par l'État en Bretagne

780
projets dans tous les
territoires bretons

19 Fabriques de territoire



Fabriques de territoire

Les tiers-lieux participent à la vitalité des territoires en intervenant dans des champs variés tels que le numérique, les services au public, le coworking, l'alimentation, la culture... L'État a souhaité identifier et soutenir en 2020 et 2021 des tiers-lieux, labellisés « Fabriques de territoires », afin de conforter leur émergence et constituer un réseau. Les Fabriques de territoires ont vocation à devenir des « lieux ressources » pour les autres porteurs de projets de leur territoire. En Bretagne, 19 Fabriques sont accompagnées financièrement par l'État dans des territoires urbains comme ruraux ou littoraux, à hauteur de 0,150 M€ par projet.

 Retrouvez la carte des Fabriques de territoires

Le renforcement des aides à la rénovation énergétique par le plan de relance

La DREAL est intervenue en 2021 dans la mise en œuvre du plan de relance notamment sur son volet écologie.

Elle a contribué au renforcement du déploiement des aides à la rénovation énergétique notamment via :

- la mise en œuvre de ma prim'rénov pour les copropriétés et en lien avec l'ANAH nationale; à noter le grand succès de ce dispositif en Bretagne, avec près de 47 000 dossiers et plus de 120 M€ de subventions ;
- dans le cadre des appels à projets rénovation des bâtiments publics, pour la Bretagne, ce sont au total 230 projets qui ont été retenus pour un montant de 111 M€, avec par exemple en 2021, le lancement des études et travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment de l'unité départementale DREAL du Morbihan (travaux sur l'enveloppe du bâtiment, pose de panneaux photovoltaïques, mise en place d'une borne de charge pour véhicules électriques) ;
- la promotion de l'AAP pour les logements locatifs sociaux et la délégation des crédits associés : 10,8 M€ ;
- la rénovation de deux accueils de jour pour près de 0,3 M €.



47 000 dossiers Ma Prim'rénov

120 M€ de subventions

Mise en place d'une taskforce pour le déploiement du fonds friches

Dans le cadre du plan de relance financé par l'Union européenne, un dispositif d'aides de l'État intitulé « recyclage foncier des friches urbaines, industrielles et commerciales » a été déployé, avec l'organisation sur l'ensemble des régions françaises de deux appels à projets successifs en janvier 2021 [clôturé en avril] et juillet 2021 [clôturé en octobre]. Ce dispositif coordonné au niveau national par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages s'inscrit dans la continuité de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021 : objectif de « zéro artificialisation nette » en 2050, réduction de consommation des terres naturelles et agricoles de 50 % dans les dix prochaines années.

Pour la Bretagne, le Préfet de région a confié la coordination du dispositif et subdélégué les crédits à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) qui assure ainsi le suivi budgétaire, l'engagement et le suivi comptable des conventions.

Une taskforce, composée des services des directions départementales des territoires et de la mer, de la DREAL et du Cerema, en lien avec le secrétariat général pour les affaires régionales, a été constituée pour répondre aux porteurs de projets et instruire les candidatures.

Large succès en Bretagne avec 200 dossiers déposés et instruits sur ces deux éditions, ce dispositif répond aux attentes de nombreuses collectivités bretonnes qui s'interrogent sur leurs friches urbaines, industrielles ou portuaires.

Le Préfet de la région Bretagne a retenu, sur proposition des Préfets de département, 94 projets lauréats pour 30,5 millions d'euros de dotations dont les réalisations sont attendues au plus tard d'ici 2024. Sur le dernier trimestre 2021, 41 conventions ont été signées, pour plus de 14 M€ de l'État.



Lannion : projet de transformation d'un ancien collège en éco-quartier

Le déploiement des aides à la pierre

Le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement assure une animation des acteurs du logement en région, notamment au bénéfice de la construction et de la réhabilitation des logements sociaux ou de l'amélioration aidée des logements privés.

Cette politique, outre les services de l'Etat, mobilise fortement plusieurs grandes collectivités (2 départements et 14 intercommunalités) qui bénéficient d'une délégation de l'Etat pour la programmation et la gestion de ces "aides à la pierre". Les directions départementales des territoires et de la mer agissent en lien avec ces délégataires ou directement dans les deux territoires non délégués.

Les bailleurs sociaux et leurs représentants sont également associés à cette structure de gouvernance essentielle.



Cette action conjuguée a permis en 2021 de programmer et financer 4 792 nouveaux logements sociaux dont 1 714 logements très sociaux.

L'année 2021 a été marquée par l'élargissement des aides MaPrimeRénov' (MPR) à l'ensemble des ménages modestes, intermédiaires et supérieurs (selon des plafonds de revenus). L'instruction dématérialisée des demandes d'aides est assurée par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah) centrale ; seuls les dossiers MPR copropriétés sont traités par les délégations locales de l'Anah. Au niveau national, les subventions MPR engagées s'élèvent à 2,1 Mds (658 000 aides accordées) ; au niveau régional, 121 M€ (46 500 aides accordées). En Bretagne, les aides relatives au parc privé s'élèvent à 65 M€ (6 283 dossiers propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés dont 4 067 dossiers traités dans le cadre du programme Habiter Mieux).

■ TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2020](#)

© Une réalisation de l'agence Voyez Large



Chapitre 3 : Agriculture



Recensement agricole : une photographie précise de l'agriculture bretonne

Le recensement agricole 2020, opération décennale européenne obligatoire, a été effectué au cours de l'année 2021. Il en ressort que la Bretagne reste l'une des premières régions agricoles. À l'image de ce qui est observé au niveau national, la région accuse une baisse du nombre d'exploitations dans la continuité de ce qui est constaté depuis quelques décennies. Elle maintient cependant ses productions animales et végétales et ses surfaces agricoles.

Ainsi, 26 300 exploitations agricoles sont implantées en Bretagne. Depuis 2010, la région a perdu le quart des exploitations, surtout des moyennes. Par contre, la surface agricole utile moyenne par exploitation ne cesse d'augmenter depuis cinq décennies. Moins nombreuses aujourd'hui, les exploitations s'agrandissent : une exploitation agricole bretonne dispose en moyenne de 62 ha, soit 14 ha de plus qu'en 2010 et 29 ha de plus qu'en 2000.

[Pour en savoir plus](#)

L'ESSENTIEL DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020

Bretagne

26 300 EXPLOITATIONS
EN 2020

- 24 % par rapport à 2010



62

HECTARES DE SURFACE
MOYENNE EN 2020

C'est 14 ha de plus qu'en 2010



DANS LES EXPLOITATIONS :



55 200 PERSONNES OCCUPENT
UN EMPLOI PERMANENT

36 412 D'ENTRE ELLES SONT
CHEFS ET COEXPLOITANTS DONT

 **27 %** SONT
DES FEMMES

 **16 %** ONT
60 ANS OU PLUS

BOVINS LAIT

7 363 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
92 HECTARES



BOVINS VIANDE

2 033 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
44 HECTARES



GRANDES CULTURES

5 078 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
46 HECTARES



PORCINS, VOLAILLES

5 435 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
56 HECTARES



Décembre 2021

POLYCULTURE POLYÉLEVAGE

2 560 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
81 HECTARES



HORTICULTURE MARAÎCHAGE

1 692 EXPLOITATIONS
AYANT UNE SURFACE AGRICOLE
MOYENNE DE
14 HECTARES

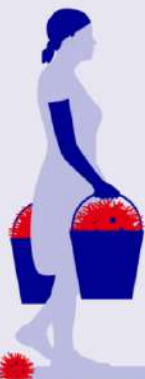


Source : Agreste - Recensement agricole 2020 (résultats provisoires)

LA PESTE PORCINE AFRICAINNE TUE LES PORCS

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie hautement contagieuse des porcs et des sangliers. Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie. Elle ne représente pas de danger pour la santé humaine mais peut occasionner de sévères pertes économiques agricoles.

**Éleveurs
protégez
vos animaux**



RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (mort ou mori) à votre vétérinaire sanitaire.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos porcs avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux porcs de votre élevage en quarantaine.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos porcs si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne Le PPA tue les porcs de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Cette campagne est en français par l'Union européenne.

Surveillance renforcée de la santé animale et végétale

Tous les ans, lors du passage des oiseaux migrateurs, le virus de l'influenza aviaire réapparaît d'abord dans la faune sauvage puis dans les élevages. En Bretagne, en 2021, 2 cas en faune sauvage et 1 cas en faune captive ont été confirmés et 31 suspicions ont été infirmées.

Concernant les porcs, c'est la peste porcine africaine (PPA) qui menace les élevages bretons. Aux portes de la France, le virus fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs de l'Hexagone. Tous les ans, une campagne de communication alerte les voyageurs des dangers d'importer des denrées contaminées et appelle à la plus grande prudence.

L'année 2021 a connu plusieurs alertes concernant la présence à un niveau trop élevé de résidus de produits phytosanitaires sur des légumes entraînant des destructions de lots. La rémanence dans le sol de molécules interdites depuis plusieurs années semble expliquer cette présence.

La participation à un plan de lutte renforcé contre les algues vertes

Suite au jugement du Tribunal de Rennes saisi par une association environnementale, des mesures renforcées ont été prises par le Préfet par un arrêté modificatif du 18 novembre 2021. Ces mesures doivent permettre de limiter l'impact des exploitations agricoles sur le phénomène des marées vertes : contrôle des fosses à lisier, mise en place d'un seuil d'alerte des reliquats d'azote dans les sols, bande enherbée élargie, limitation du surpâturage.

Un plan d'action pour chaque bassin versant algues vertes doit être mis en place par les préfets des Côtes-d'Armor et du Finistère. L'ensemble des partenaires locaux (collectivités locales, chambres d'agriculture, coopératives agricoles, associations environnementales...) ont ainsi été réunis à plusieurs reprises pour rédiger ensemble ces plans d'actions qui devront émerger au plus tard au 31 août 2022.

Pour plus d'informations sur les algues vertes

5^{ème} rang national
en pourcentage de
surface agricole
biologique

Pratiques des agriculteurs : vers moins d'intrants

De nombreuses actions témoignent du virage pris par les exploitations agricoles bretonnes pour la réduction des produits phytosanitaires.

Ces cinq dernières années, l'agriculture biologique s'est considérablement développée (+ 78 %) avec aujourd'hui 3 345 exploitations converties en bio. La Bretagne se situe au 5^e rang en France en pourcentage de surface agricole utile en agriculture biologique.

Plus de 600 exploitations sont engagées dans des collectifs d'agriculteurs (groupes Dephy ou « 30 000 ») pour la réduction de l'usage des phytosanitaires avec un financement de l'animation par le programme Écophyto.

Les résultats de vente pour l'année 2020 montrent, dans une comparaison en moyenne triennale, une évolution favorable significative (comparaison des années 2020/2019/2018 avec 2017/2016/2015) aussi bien au niveau national que régional. En Bretagne, on peut constater la baisse des quantités de substances actives (QSA) vendues sur la comparaison de ces deux cycles de 3 ans pour les QSA hors biocontrôle (-13 %) et sur les produits classés les plus dangereux (-28 %).

Une politique d'alimentation plus concertée

Le 23 mars 2021 le préfet de région et le président du Conseil régional de Bretagne ont installé le comité régional de l'alimentation. Il a réuni plus de 60 participants. Les échanges riches et nourris entre les participants ont permis d'organiser deux groupes de travail l'un sur le thème de la justice sociale et le second sur le thème de la restauration collective. Ces réunions ont conduit à une meilleure connaissance des acteurs entre eux, l'objectif premier étant en effet d'améliorer les synergies entre les différents acteurs en charge d'une même thématique.

 En savoir plus sur le comité régional de l'alimentation

Conforter la sécurité sanitaire et le bien-être animal

La souveraineté alimentaire passe par la modernisation des filières pour gagner en compétitivité tout en réduisant leur exposition aux crises sanitaires de demain. Cette modernisation est aussi essentielle pour répondre aux attentes croissantes des Français sur les sujets de bien-être animal et environnementaux et pour préserver l'emploi dans nos territoires.

2,8 M€ ont été investis dans 95 projets bretons pour la biosécurité en élevages pour mieux prévenir les risques sanitaires demain.

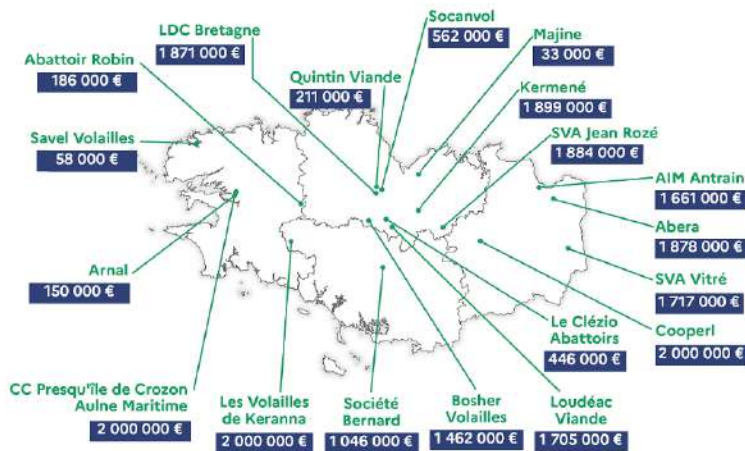
Tandis qu'à l'autre bout de la chaîne, l'investissement de 23 M€ dans 19 projets de modernisation d'abattoirs a permis de renforcer l'attractivité des produits français auprès des consommateurs en améliorant encore leur compétitivité et le respect des règles d'hygiène, ainsi que la prise en compte des sujets de bien-être animal et environnementaux.

2,8 M€

95 projets pour la biosécurité

 Témoignage de Pascale Thébaud, gérante de l'abattoir de Quintin

Enfin, pour accompagner la prise en charge des animaux abandonnés ou en fin de vie, 12 projets de refuges et de stérilisation ont été accompagnés à hauteur de 600 000 €.



Carte des projets d'abattoirs soutenus par France Relance

23 M€

19 projets de modernisation d'abattoirs

359 km
de haies

Accélérer la transition agroécologique des exploitations bretonnes

Permettre aux agriculteurs d'acquiescer des matériels plus performants en matière environnementale, permettant une agriculture plus sobre en intrants et en ressources est une priorité. Dotée de 215 millions d'euros au niveau national, la prime à la conversion des agroéquipements de France Relance a rencontré un succès massif et rapide. Elle permet déjà à 592 exploitants de bénéficier d'une prime à la conversion pour investir dans de nouveaux agroéquipements pour un montant de 8,6 millions d'euros.

Accompagner l'agriculture passe aussi par une aide pour faire face à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus violents. 35 exploitations ont ainsi été accompagnées à hauteur de 275 000 €.

2,3 M€ d'aides ont été accordées pour la reconstitution de haies bocagères et l'implantation d'alignements d'arbres (agroforesterie intraparcellaire) Ainsi, 359 km de linéaire de haies ont été plantées pour favoriser la biodiversité et lutter contre l'érosion des sols.

Enfin, 7 opérateurs ont été agréés en Bretagne pour réaliser des diagnostics carbone afin de réduire les gaz effet de serre et mieux stocker le carbone.



3,6 M€

pour l'autonomie alimentaire
des élevages

Renforcer la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires

Quatre dossiers de structuration de filière agricole bretonne sont soutenus à hauteur de 1,1 million d'euro. L'objectif est d'encourager le regroupement d'acteurs autour de plan de filières permettant d'allier compétitivité, transition agroécologique, création de valeur et d'emplois ainsi qu'une meilleure rémunération de chaque partie prenante, notamment des agriculteurs.

Afin de réduire la dépendance aux importations de matières riches en protéines comme le soja et améliorer l'autonomie alimentaire des élevages français, le plan France Relance soutient deux projets bretons à hauteur de 3,6 M€. Un projet prévoit la valorisation des protéagineux en alimentation animale et l'autre propose la construction d'une usine de transformation de légumineuses biologiques.

Favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et solidaire

Le plan France Relance soutient l'émergence et la structuration de jardins partagés aussi bien par le financement de matériels (outils de jardinage, équipements, plants...) que de prestations de formation, d'animation et d'études. Il s'agit, ainsi, de promouvoir des lieux de vie ouverts à la participation des riverains en lien avec d'autres structures de leur quartier (écoles, maisons de retraites, centres sociaux, commerces de proximités...). 78 projets de jardins partagés sont soutenus en Bretagne avec plus de 600 000 €.

Les projets alimentaires territoriaux (Pat) sont des projets collectifs ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation et de développer une alimentation durable et de qualité accessible au plus grand nombre dans les territoires en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité, notamment bios, dans les cantines... Ils jouent un rôle capital pour accélérer la transition agricole et alimentaire dans les territoires, en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Le plan France Relance a permis de soutenir 35 PAT en Bretagne à la fois dans la création de nouveaux projets et le développement de ceux déjà existants.

 Pour en savoir plus sur les projets alimentaires territoriaux

Enfin, en synergie avec le déploiement des PAT sur l'ensemble des territoires, plus de 200 petites communes qui ont besoin d'investir pour atteindre les objectifs de la loi Egalim (50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques dans la composition des repas servis en restauration collective) sont soutenues en Bretagne.

 Témoignage de Marguerite Guéguen, responsable de la cantine d'Elliant

Plus de **200** communes soutenues
pour une restauration scolaire de qualité

78 projets de jardins partagés

La formation agricole, un enjeu majeur

Une conférence-débat a été organisée par la DRAAF au lycée agricole du Gros-Chêne à Pontivy le 7 octobre 2021 avec des acteurs professionnels en présence des cadres de l'enseignement agricole, d'enseignants, formateurs et de 4 classes d'étudiants en BTS. Ce type d'action illustre un des axes du plan « Enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie » que les établissements mettent en place pour encourager la parole et l'initiative des jeunes sur les questions des transitions et de l'agroécologie.

 En savoir plus sur le sujet

En 2021 comme en 2020, les effectifs en apprentissage continuent de progresser fortement avec une augmentation de +34,4 % en un an. L'enseignement agricole breton compte maintenant 2 968 apprentis. Les domaines les plus dynamiques sont l'aménagement, la production agricole et l'agroéquipement.



TÉLÉCHARGER

[Mentions légales | Accès au rapport d'activité 2020](#)
(©) Une réalisation de Fasenne Unzer | 2020

Chapitre 4 : Mer et littoral



La sécurité en mer, une priorité de l'État

Avec notamment plus de 42 000 navires chaque année dans le dispositif de séparation du trafic d'Ouessant, de nombreux navires professionnels de transport de passagers et une forte activité de plaisance en Bretagne, la sécurité maritime est un sujet majeur pour les services de l'État.

En 2021, la Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM NAMO) s'est particulièrement attachée à vérifier la conformité de tous les dispositifs de comptage des passagers à bord des navires à passagers et des navires à utilisation commerciale transportant plus de 12 passagers. En effet, en cas d'incident en mer, le Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) doit pouvoir dimensionner les secours si le navire n'est plus en mesure de communiquer. Ainsi ont eu lieu 3 120 inspections de navires professionnels français (pêche, transport) et 121 contrôles de navires étrangers sur la façade Nord Atlantique-Manche Ouest.

Les CROSS de Corsen et d'Etel ont par ailleurs coordonné près de 5 000 opérations de sauvetage, de la baie du Mont-Saint Michel à la frontière espagnole.

Chaque année, plus de

42 000

navires transitent au large d'Ouessant



© LPM DIRM NAMO



© DIRM NAMO

Encadrement et accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture marine

Avec la crise sanitaire et les conséquences de la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne (Brexit), le contexte économique a été compliqué en 2021 pour la pêche professionnelle.

La DIRM NAMO a instruit les demandes d'aide et de paiement des arrêts temporaires d'activité de pêche mis en place pour soutenir les armements et marins-pêcheurs suite au Covid-19 et au Brexit. Ces aides mobilisent le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et des contreparties nationales.

En outre, tous les secteurs maritimes ont bénéficié du soutien du plan de relance. Les entreprises et partenaires ont fait appel aux différentes mesures du plan : pêche/aquaculture, biodiversité, compétitivité (souveraineté technologique et mise à niveau numérique), cohésion, rénovation énergétique, transition écologique et économie circulaire. Ainsi, 368 projets maritimes ont été aidés par le plan de relance pour 79 millions d'euros, dont 221 projets (22 millions d'euros) pour la pêche et l'aquaculture.

La traçabilité des produits de la mer, un enjeu essentiel

La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État pour le contrôle des pêches maritimes.

Afin de renforcer la coordination interservices sur la traçabilité des produits de la pêche, une journée technique régionale a réuni tous les services concernés de la façade.

La traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture recouvre plusieurs aspects relatifs à la gestion de la ressource, à la sécurité sanitaire et à l'information du consommateur, autant d'éléments qui font intervenir différentes administrations sur chacune de ces thématiques.

38 participants de 18 services administratifs ont participé à cette journée d'échange. 4 thématiques ont été abordées :

- l'évolution de la réglementation communautaire liée à la traçabilité des produits de la pêche ;
- l'information du consommateur en matière d'étiquetage et les risques de tromperie ;
- le contrôle de la traçabilité des produits de la pêche en provenance de pays tiers (dont le Royaume-Uni) ;
- le contrôle de la commercialisation des produits issus de la conchyliculture.

3 131 contrôles

de la pêche professionnelle
pour la façade Manche
Ouest/Atlantique (air/mer,
débarquement et filière).

83 sanctions

administratives prononcées

Un engagement commun pour répondre aux besoins de formation maritime

L'État, la Région et les organisations professionnelles de la filière halieutique bretonne collaborent pour adapter et répondre aux besoins des secteurs de la pêche et de l'aquaculture à travers le contrat d'objectifs emploi-compétences-formation-orientation. La DIRM NAMO, gestionnaire des crédits de la mesure « promotion des métiers pêche et aquaculture » du plan de relance subventionne 2 campagnes de communication sur ces métiers portées par des partenaires bretons.



Lycée professionnel maritime du Guilvinec : atelier de ramendage

En 2021, les lycées professionnels maritimes (LPM) d'Étel et de Paimpol ont été retenus pour la construction de 2 navires innovants. Ces navires de formation, vitrines de l'innovation, permettront :

- d'embarquer les élèves mais aussi les collégiens qui se questionnent sur un avenir maritime, voire des scientifiques dans le cadre de partenariats
- de promouvoir les techniques les plus avancées, prometteuses ou en devenir
- de développer des actions au profit des élèves, étudiants et stagiaires

La DIRM NAMO assure la formation des marins embarqués au commerce, à la pêche, à la plaisance professionnelle ou aux cultures marines via les 4 LPM de la région pour les formations initiales et via les centres de formation professionnelle spécialisés dans la formation continue.

700 élèves sont inscrits chaque année
en formation initiale dans les quatre lycées
professionnels maritimes.

Près de **300 000** heures de formation continue maritime sont
dispensées annuellement en Bretagne.

Concilier activités maritimes et protection du milieu marin

En 2021, la politique maritime intégrée de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest (NAMO) a porté sur l'aboutissement d'un important travail de construction avec les acteurs de la mer du projet de plan d'action du document stratégique de façade (DSF) NAMO. Ce projet a pu être finalisé, et être soumis à la consultation des instances et du public de mai 2021 à août 2021, grâce à l'investissement, auprès de l'État, des parties prenantes au sein de la Conférence régionale de la mer et du littoral (CRML) Bretagne et de la commission permanente du conseil maritime de façade.

Ce plan d'action est ambitieux, opérationnel et partagé. Il sera adopté en 2022 et mis en oeuvre dans le cadre d'un partenariat État / collectivités / autres acteurs.



 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2020](#)
© Une réalisation de [Espace Usages](#)

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

OK



Chapitre 5 : Développement durable et environnemental



Inventaire des zones à risques d'échouage d'algues vertes et information aux usagers

À la demande des services de l'État, le CEVA (Centre d'études et de valorisation des algues) a réalisé une étude visant à identifier les zones de dépôts d'algues à risque en Bretagne (IZAR) afin d'améliorer les connaissances relatives à la localisation des zones d'échouages d'algues vertes, à l'analyse de l'occurrence des zones de dépôts d'algues putréfiées et au potentiel d'émissions à forte teneur en H₂S (hydrogène sulfuré ou sulfure d'hydrogène) de ces dépôts putréfiants potentiellement dangereux.

L'étude menée en 2021 a permis d'identifier que les valeurs de concentrations des émissions d'H₂S mesurées sont très variables et dépendent de différents facteurs (état de putréfaction du dépôt, conditions locales...) et de réaliser une cartographie de ces dépôts, disponible sur le site du CEVA et sur GéoBretagne.

À la suite de cette étude, un panneau d'information a été réalisé par le secrétariat général pour les affaires régionales et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, permettant aux collectivités du littoral de prévenir leurs usagers ; plus de 100 panneaux ont déjà été diffusés.

Plus de **100** panneaux
d'information



ATTENTION DANGER À PROXIMITÉ

Dépôt d'algues en putréfaction

En cas d'accumulation importante, les algues en décomposition fermentent et produisent, au bout de 24 à 48 heures, un gaz toxique pour l'homme comme pour les animaux : le sulfure d'hydrogène (H₂S).

Les effluents algues de l'inhalation de ce gaz toxique peuvent aller d'une simple gêne labiale, prurit des yeux et du nez à un malaise grave, voire à l'arrêt cardiaque dans des cas extrêmes.

Dans les zones de putréfaction, le danger résulte avant tout du brassage de mottes.

Pour votre sécurité, à proximité des zones de dépôts d'algues en putréfaction, soyez vigilants et adoptez les bons comportements.

reconnaitre des zones dangereuses

Les algues fraîches
Elles flottent et restent souples. Elles sont faciles à marcher sur et à ramasser.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ À PROXIMITÉ DES ZONES DE PUTRÉFACTION

En cas de malaise, appelez immédiatement les secours au **112**

pour en savoir plus

POUR LOCALISER LES ZONES DANGEREUSES : www.gisbretagne.fr

SUR LES ALGUES EN BRETAGNE : www.algues-bretagne.com / www.zones-algues.com / www.bretagne-environnement.fr



L'action de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) confirmée par la circulaire en faveur de l'éolien

La feuille de route Avel Breizh 2030 a été adoptée par la Conférence bretonne de la transition énergétique en juin 2018, pour relancer le développement de l'éolien terrestre en Bretagne.

Dans ce cadre, en 2021, la DREAL a conçu et rendu public, avec les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), un [visualiseur de l'éolien terrestre](#).

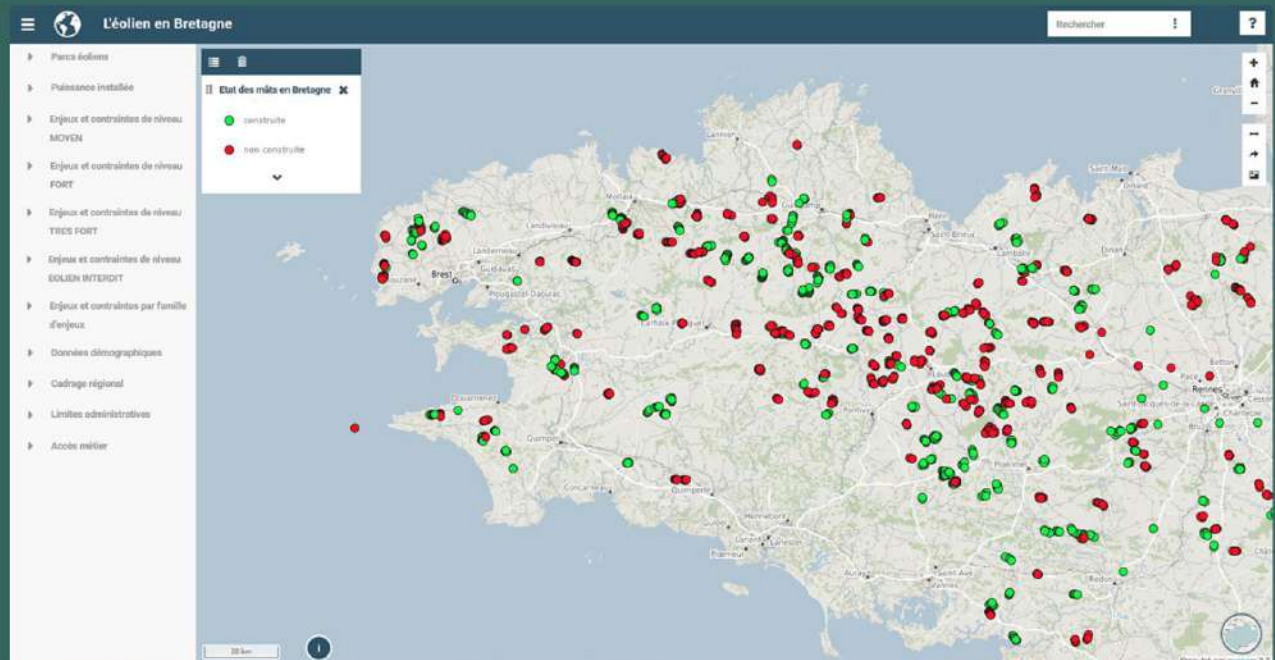
Elle a poursuivi le déploiement de l'action sur les levées de contraintes foncières en lien avec les préfetures et les DDTM (rencontres avec des établissements publics de coopération intercommunale en 2021, avant généralisation de la démarche à l'échelle régionale).

Enfin, la DREAL coordonne les actions engagées en application de la circulaire du 26 mai 2021, en particulier l'élaboration d'une cartographie des zones favorables à l'éolien terrestre, qui sera finalisée en 2022 après concertation régionale et départementale.

À fin 2021, la puissance en éolien terrestre installée en Bretagne s'élevait à 1 116 MW. Par ailleurs, 445 MW sont en attente de raccordement (parcs autorisés mais non encore construits).

Une puissance en éolien terrestre

de **1 116 MW**



Les réserves naturelles nationales bretonnes : une année 2021 sous le signe de l'extension

Depuis 4 ans, la DREAL a lancé un grand chantier d'extension du réseau breton des réserves naturelles nationales (RNN). La Bretagne en compte 7, dont 4 en projet d'extension ou récemment étendue.

Pépites de biodiversité et de géodiversité, postes avancés de la connaissance naturaliste, patrimoine national, voire international, sous haute protection, les réserves naturelles nationales sont aussi des espaces où s'inventent de nouveaux rapports entre l'homme et la nature. Concertation et projet de territoire sont les fils conducteurs des démarches abouties ou en cours.

En 2021, la RNN d'Iroise a été officiellement étendue par décret ministériel le 4 septembre 2021, voyant sa superficie multipliée par 30 (1 130 ha d'îles, îlots et leurs estrans protégés). Les enquêtes publiques pour l'extension des RNN du Venec (superficie multipliée par 7) et des Sept-Îles (superficie multipliée par 70) ont été closes en novembre.


La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 devra permettre de poursuivre ces efforts, avec un objectif de 10 % du territoire français, terrestre et marin, sous protection forte.





Observatoire de l'environnement de Bretagne : évolution de la gouvernance

La DREAL a assuré la représentation de l'État au sein des instances de gouvernance du groupement d'intérêt public Observatoire de l'Environnement en Bretagne (OEB), qui a connu, en 2021, une étape historique de son existence avec son ouverture aux collectivités infra-régionales (établissements publics de coopération intercommunale, départements, etc), après approbation de ses nouveaux statuts conformément au plan de développement stratégique 2020-2025. Dans ce cadre, 15 nouveaux membres l'ont rejoint cette année. Par ailleurs, à la suite des élections municipales et régionales de 2021 et en accord avec l'ensemble des membres, il a été décidé de confier la présidence tournante de l'OEB à l'État pour 3 ans à compter d'octobre 2021.

 TÉLÉCHARGER

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2020](#)
© Une réalisation de [Espace Mieux](#) | [Accueil](#)

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

OK



Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale



Patrimoine

Les suites de la crise sanitaire ont fortement marqué le bilan de l'année 2021 mais la direction régionale pour les affaires culturelles (DRAC) a maintenu une présence forte de ses équipes sur le terrain, gage de relations constructives avec les collectivités.

Une très forte augmentation du nombre de dossiers déposés à la DRAC a été constatée : +75% pour la restauration des Monuments Historiques (MH) et + 60% de dossiers déposés auprès de l'unité départementale d'architecture et du patrimoine (UDAP) d'Ille et Vilaine.

En 2021, la conservation régionale de l'archéologie, la conservation régionale des monuments historiques et l'UDAP du Morbihan ont notamment poursuivi les travaux en vue de la labellisation à l'UNESCO du site de Carnac. La déclinaison du plan ministériel sur les cathédrales bretonnes a notamment permis d'ouvrir à nouveau au public la cathédrale de Saint-Brieuc.

En matière de musées, le dialogue avec les nouvelles équipes municipales a, parmi les nombreux projets, fait évoluer celui de Saint-Malo, conforté celui de Lamballe pour l'installation du musée Mathurin Méheut dans les anciens haras et connu l'aboutissement de la rénovation du musée de la Résistance en Bretagne à Saint-Marcel, inauguré le 17 septembre 2021.



Inauguration des Portes Mordelaises à Rennes

17,4 M€

mobilisés en faveur
des patrimoines
(monuments historiques,
architecture, musées,
archéologie, archives)

Transmission des savoirs et pratiques culturelles

La DRAC a poursuivi la mise en place de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), objectif partagé par l'ensemble des collectivités, celles-ci ayant décidé, dans le cadre du Conseil des Collectivités pour la Culture en Bretagne (3CB), de faire de la Bretagne une « région 100% EAC ». Parmi les concrétisations de cette ambition l'installation des chercheurs de l'institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) dans l'ancienne prison de Guingamp a permis d'accueillir les premiers étudiants en Master dès son ouverture de septembre 2021.

L'installation et l'inauguration des premières Microfolies ainsi que le déploiement, sur les 4 départements bretons, du Pass Culture qui a étendu ses publics individuels et expérimenté une dimension collective, méritent également d'être soulignés.

8,2 M€ mobilisés pour la démocratisation culturelle et
la transmission des savoirs



Mise en œuvre du plan de relance : les 7 chantiers du volet patrimonial et les principaux axes du volet création

Sept chantiers ont été sélectionnés pour mobiliser les crédits du volet patrimonial du plan de relance sur des opérations de restaurations à hauteur de 9,81 M€ de soutien de l'État sur la période 2021-2022. Trois des monuments concernés appartiennent à l'État et sont identifiés dans le cadre du «plan cathédrales». Les quatre autres appartiennent à des communes.

Les remparts de Dinan et la cathédrale Saint-Etienne de Saint-Brieuc, la cathédrale Saint-Pierre de Rennes, la cathédrale Saint-Samson de Dol-de-Bretagne et l'abbatiale Saint-Sauveur de Redon, la Cathédrale Saint-Pierre de Vannes et la basilique Notre-Dame d'Hennebont ont bénéficié de ce soutien exceptionnel.

Sur la création, les crédits du plan de relance ont permis d'accompagner les professionnels dans l'étape attendue de reprise progressive de l'activité culturelle.

2,2 M€ ont ainsi été directement alloués aux équipes artistiques d'une part (1,1 M€) et d'autres dispositifs ont permis de soutenir les lieux culturels et les établissements d'enseignements artistiques d'autre part (1,1 M€).

Un soutien pour accompagner la transition énergétique et numérique des lieux de création et de diffusion a pris la forme d'un appel à projet conjoint porté par la DRAC et la Région Bretagne doté de 3 M€.



Restauration de la cathédrale de Dol de Bretagne dans le cadre du plan de relance

L'été culturel 2021 : sous le signe de la pluridisciplinarité et de l'itinérance

Pendant la période estivale 2021, la création culturelle a de nouveau pu faire entendre sa voix. Pour la deuxième année consécutive, le dispositif « Été culturel », conçu par le ministère de la culture, a signé le retour de la vie culturelle et artistique sur l'ensemble du territoire, et permis aux artistes, souvent mis en difficultés par la crise sanitaire, de renouer avec tous les publics. La DRAC Bretagne a choisi, en complément de l'intervention nationale du centre national de la musique et des variétés, de lancer un appel à projet pour atteindre ces objectifs. Doté de 0,72 M€ pour toute la région, il a permis de sélectionner 120 projets soutenus.

Placé sous le signe de l'inclusion et de la solidarité, l'été culturel breton a permis de soutenir plusieurs collectivités (Rennes, Brest, Fougères, etc.) pour l'animation estivale de leurs quartiers et territoires. Une dimension pluridisciplinaire et itinérante a également caractérisé l'été culturel 2021.



permettant notamment à l'ensemble baroque « Banquet Céleste » de se produire dans plusieurs sites patrimoniaux, à la « Fédération Kenleur » d'organiser de nombreuses étapes de découverte participative de la culture bretonne, à l'association « Danse à tous les étages » d'organiser un festival de danse en plusieurs étapes le long du canal de Nantes à Brest et à l'union nationale des associations de tourisme Bretagne (UNAT) de porter des initiatives dans le domaine de la culture et du tourisme social et solidaire.

Été culturel 2021 : **120** projets soutenus pour **720 000 €**



Nomadansé été culturel 2021

Les valeurs de la République et la culture humaniste

L'une des missions de l'École est de transmettre les valeurs et les principes qui fondent la République et de former des citoyens éclairés et engagés, respectueux de l'autre et des valeurs du vivre ensemble. Afin de renforcer ces valeurs et d'offrir une réponse plus efficace, un « carré régalien » est désormais mis en place (soit une équipe académique de 6 personnes, qui s'engage pour proposer des outils, coordonner et répondre aux besoins dans les domaines de la protection et de la promotion des valeurs de la République, la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire, la prévention des violences scolaires et l'encadrement de l'instruction en famille). Cette impulsion est également illustrée par le programme anti-harcèlement « phARE », qui regroupe dans l'académie un ensemble de dispositifs, de ressources et de formations (2 214 personnes à former sur 2 ans). Il convient de noter de surcroît l'engagement de 800 jeunes bretons dans un séjour de cohésion dans le cadre du service national universel (SNU) qui vise à faire vivre les valeurs républicaines et à accompagner également l'insertion sociale et professionnelle de jeunes.



Éducation au développement durable

L'éducation artistique et culturelle, l'éducation au développement durable sont par nature un levier puissant d'épanouissement, d'émancipation et d'apprentissage pour les élèves. 83% d'entre eux bénéficient déjà d'au moins une action d'éducation artistique et culturelle (EAC) pendant l'année scolaire. A la rentrée 2021, les jeunes de moins de 18 ans ont désormais eu accès au PASS culture. L'académie de Rennes continue en outre à déployer différents dispositifs afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux, notamment ceux de la mer et du littoral (éco-conseillers de l'Océan, éco-délégués élus dans les établissements du second degré, 25 365 classes engagées dans des projets d'éducation au développement durable (EDD), 225 écoles et établissements labellisés EDD).

25 365 classes engagées

en Bretagne dans des projets d'éducation
au développement durable

Le recours à la filière de l'apprentissage à la DIR Ouest

La DIR Ouest s'inscrit dans la démarche nationale de développement de la filière apprentissage dans la fonction publique. Plusieurs filières « métiers » se sont ainsi ouvertes en 2021 à l'accueil d'étudiants en alternance dans les domaines de l'hygiène-sécurité avec l'IUT de Lorient, des ressources humaines avec l'ESUP de Rennes, de la communication ou de la maintenance des équipements dynamiques. Au total, ce sont 7 apprentis qui ont été recrutés dans le courant de l'année 2021.

Le recours à cette filière permet de répondre au double objectif de contribution à la formation des étudiants en leur donnant une opportunité de s'intégrer au monde professionnel et d'apporter une approche différente aux tuteurs et collaborateurs par l'œil neuf des alternants.

L'égalité des chances

L'école de la République se veut attentive à chacun de ses élèves. Des efforts soutenus ont donc continué en Bretagne en faveur de l'inclusion scolaire des élèves handicapés :

- 19 185 élèves à la rentrée 2021, accompagnés par 3 942 personnels, scolarisés en milieu ordinaire ou dans une des 368 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ouvertes dans les premier et second degrés ;
- ouverture de 4 unités d'enseignement autisme ;
- déploiement dans chaque département d'une équipe mobile d'appui médical à la scolarisation (EMASco) et, en charge d'une mission de coordination, de pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL).

Encourager et accompagner les jeunes dans leurs parcours de réussite se traduit également par le développement de dispositifs spécifiques, tels « Devoirs Faits » dans les collèges, les Cordées de la réussite (141 établissements du second degré bénéficiaires pour 6 509 élèves prévus en 2021/22), les Cités éducatives (sur Rennes et Brest), la labellisation des 4 internats d'excellence, le renforcement du dispositif École ouverte pendant les vacances scolaires dans le cadre de l'opération « Vacances apprenantes » (32 projets validés à l'été 2021, pour 726 élèves issus très majoritairement de zones défavorisées).



Egalité des chances

Des actions visant à préserver la santé des élèves et à encourager la pratique sportive ont été menées en 2021 (attribution du label EduSanté à des établissements, continuité du dispositif petits déjeuners gratuits en école, participation de 24 collèges au programme UNPLUGGED de lutte contre les addictions, déploiement de l'éducation à la sexualité, en faveur de l'égalité garçons/filles et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, développement des dispositifs savoir nager et savoir rouler, déploiement du Pass'Sport [237 833 jeunes, de 6 à 17 ans, potentiels bénéficiaires en Bretagne]).

368 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les premier et second degrés

Chiffres clés de l'Education nationale en Bretagne



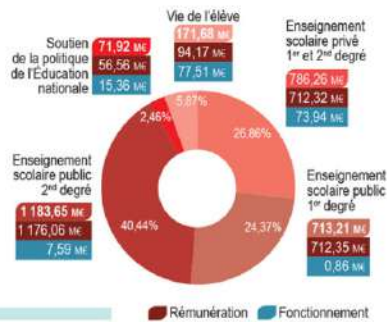
ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Chiffres clés 2021

maj en décembre 2021 sur sources disponibles à cette date

2,92 milliards d'euros de budget



600 187 élèves

118 655 étudiants

4 départements
Avec 3,371 millions d'habitants, la Bretagne rassemble 5% de la population nationale. Elle regroupe 4 départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine et Morbihan).

53 168 agents
(membres d'Institution)

42 672 enseignants

17 695 dans le 1^{er} degré

24 977 dans le 2nd degré

1 331 DIO
(personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation)

2 521 ATSS
(personnels administratifs, techniques, de santé et sociaux)

429 ITRF
(ingénieurs et techniciens de recherche et de formation)



9 BEF

L'académie comprend **9 bassins d'éducation et de formation**. Ils ont été constitués, en observant les flux d'élèves depuis les collèges vers les lycées, les passerelles entre lycées, la représentation et l'équilibre des voies de formation, les bassins de vie ainsi que les moyens de communication.

1^{er} degré **308 895** écoliers

Par département



2 290 écoles (public : 1 445)

	Public	Privé	Total	% privé
Préélémentaire	88 382	43 625	132 007	33,0%
Élémentaire	118 914	75 972	194 886	39,0%
Enseign. Spécial	1 449	549	2 000	27,5%
Académique	188 745	120 150	308 895	39,9%



Écoles par départements

Département	Total	Public	Privé
22	498	352	146
29	589	386	203
56	676	421	255
35	527	286	241

Lycée **96 538** lycéens

Par département



124 lycées (public : 62)

Taux moyen de réussite au bac : **96,6%** (session 2021 (sous-bacs confondus))

	Public	Privé	Total	% privé
2 nd à terminale	47 090	33 551	80 641	41,6%
BTS / DCG	6 659	5 503	12 162	45,2%
CPGE	3 026	709	3 735	19,0%
Académique	56 775	39 763	96 538	41,2%



Lycées par départements

Département	Total	Public	Privé
22	22	11	11
29	41	20	21
56	38	21	17
35	56	29	27

Collège **165 650** collégiens

Taux de réussite au DNB : **92,5%** (global PU-PR)

Par département



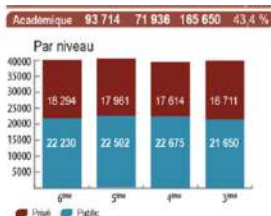
	Public	Privé	Total	% privé
Collèges	89 057	70 580	159 637	44,2%
ULIS	1 100	547	1 647	33,2%
SEGPA	3 557	809	4 366	18,5%

Lycée Professionnel **29 104** lycéens professionnels

	Public	Privé	Total	% privé
LP et SEP	17 310	11 794	29 104	40,5%
ULIS	159	150	309	48,5%



386 collèges (public : 213) / 4 EREA



Collèges par départements

Total	79	110	109	88
Public	47	61	62	43

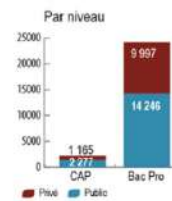
55 lycées professionnels (public : 36)

28 394 apprentis* en formation Éducation nationale et agricole

Nombre d'apprentis* par niveaux

Niveau 5 :	9 569
Niveau 4 :	6 673
Niveau 3 :	5 780
Niveau 2 :	3 213
Niveau 1 :	3 150
TOTAL	28 394

111 CFA



Lycées professionnels par départements

Total	14	29	15	36
Public	9	7	11	9



Supérieur 118 655 étudiants

Diplômes délivrés²

- 2 898 DUT
- 924 diplômes d'ingénieurs
- 10 952 cursus Licence
- 6 754 cursus Master
- 478 cursus Doctoral
- 1 151 diplômes de santé délivrés par les universités (médecine, odontologie, pharmacie)

Universités ¹	83 187
dont IUT	6 846
Formations d'ingénieurs	9 848
Écoles de commerce, gestion et vente	9 619
Autres écoles et formations	16 001
Total	118 655

¹ Source : Haut Comité de l'Enseignement Supérieur (HCES), base de données nationales (BDE) - année 2019-2020

² Source : Haut Comité de l'Enseignement Supérieur (HCES), base de données nationales (BDE) - année 2019-2020

www.ac-remnes.fr

Facebook, Twitter, YouTube icons

Mise à jour septembre 2021

avec le soutien financier de la Région Bretagne

avec le soutien financier de la Région Bretagne

avec le soutien financier de la Région Bretagne

avec le soutien financier de la Région Bretagne

avec le soutien financier de la Région Bretagne

avec le soutien financier de la Région Bretagne

Accueil Hébergement Insertion (AHI)

Le secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI) a été de nouveau fortement marqué par la crise sanitaire COVID-19. Le réseau cohésion sociale a poursuivi la mise en œuvre des différentes instructions sur la prise en charge et le soutien aux populations précaires face à l'épidémie de COVID-19.

L'année 2021 a également permis de s'engager dans un pilotage rénové de la politique de l'hébergement : visibilité accrue, responsabilisation des différents acteurs, sortie du principe d'une gestion dans l'urgence et engagement dans une logique de programmation pluriannuelle.

Le niveau de mobilisation des places exceptionnelles en lien avec la crise sanitaire est resté très élevé en Bretagne, entraînant une compensation budgétaire complémentaire exceptionnelle de plus de 8 M€ en 2021.

Au-delà de la crise sanitaire, le réseau cohésion sociale a assuré la mise en œuvre des objectifs du plan « Logement d'abord » et notamment la dynamique de création de places :

- 321 places d'intermédiation locative (l'objectif 2021 de 250 places a donc été dépassé) ;
- 34 places pensions de famille (objectif 35 places).

Deux projets « Un chez soi d'abord » ont également été retenus en 2021, à Rennes et à Brest.



DREETS, logement

Hébergement Insertion

56 M€

(+ 11 % par rapport à 2020) délégués en 2021 pour l'hébergement, le parcours vers le logement et l'insertion des personnes vulnérables

Aide alimentaire

Des crédits d'urgence exceptionnels ont de nouveau été mobilisés (359 657 €, en complément des crédits dits classiques s'élevant à 380 000 €) afin d'appuyer le secteur associatif, notamment pour l'achat de denrées.

L'enjeu global de structuration du secteur, et plus spécifiquement d'approvisionnement et de réactivité, est de plus en plus prégnant. Plusieurs projets soutenus par l'Etat permettent de déployer massivement un nouveau modèle de distribution alimentaire. L'appel à projets Plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté a consacré une part importante de financements à la lutte contre la précarité alimentaire. Ainsi, 12 projets qui entrent dans le champ de l'aide alimentaire sont financés dans le cadre de cet AAP. Le montant des subventions allouées aux projets d'aide alimentaire est de 832 000 € sur deux ans, soit 39 % des crédits régionaux dédiés à cet AAP.

Dans le cadre de la contractualisation Etat/Région, la convention de lutte contre la précarité alimentaire signée fin 2020 entre l'État, la Région, l'ABEA (association bretonne des entreprises agroalimentaires) et les quatre têtes de réseau (Banques alimentaires, Secours populaire, Croix Rouge et Restos du cœur) a fait l'objet d'un avenant 2021.





Aide alimentaire

Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (SPLP)

Depuis 2019, la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté (SPLP) s'appuie sur :

- une animation territoriale incarnée des commissaires régionaux à la lutte contre la pauvreté chargés notamment de faire vivre la concertation avec les acteurs et de donner une impulsion à la participation des personnes concernées ;
- une contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales, mobilisant leurs compétences ;
- la mise en œuvre d'engagements par différentes administrations.

Ces engagements portent sur les actions suivantes :

- agir dès le premier âge et garantir les droits fondamentaux des enfants pour lutter contre les privations du quotidien ;
- assurer un parcours de formation pour les jeunes, les aider à construire leur avenir ;
- renforcer l'accès aux droits et rendre la vie quotidienne plus facile ; lutter contre les inégalités de santé ;
- mieux accompagner vers le retour à l'activité, notamment en levant les freins.

En 2021, l'État a apporté 6,5 M€ aux quatre départements, aux deux métropoles et à la Région dans le cadre de cette stratégie. Vingt projets d'associations ont été soutenus pour un montant total de 0,8 M€.

Cantine à 1 €

Dans les écoles des communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale (DSR) ainsi que des EPCI ayant la compétence de restauration scolaire lorsque deux tiers au moins de leur population habitent dans une commune éligible à la DSR cible, le dispositif de la cantine au tarif d'1 € ou moins par repas a été mis en place, ce afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de déjeuner dans les cantines scolaires et ainsi d'alléger le budget de ces familles.

En Bretagne, ce sont 190 communes rurales qui sont entrées dans ce dispositif. En 2021, 285 000 repas ont été servis au tarif de 1 € ou moins.

285 000 repas servis au tarif de 1 € ou moins



Cantine à 1€

des gens du voyage

En 2021, neuf projets de réhabilitation d'aires d'accueil permanentes des gens du voyage (212 places de caravane) répondant aux enjeux environnementaux (maîtrise de l'énergie et réflexion sur l'installation de panneaux solaires, de récupération des eaux de pluie, isolation, structure bois, etc.) ont été financés pour un montant total de 500 000 €, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de leurs occupants.

Les porteurs de projets (EPC) en charge de la gestion des aires d'accueil sont : Saint-Brieuc Armor Agglomération (aire de Ploufragan), Lannion Trégor Communauté (aire de Lannion), Loudéac Communauté Bretagne Centre (aire de Loudéac), Quimper Communauté (aire de Quimper), Morlaix Communauté (aire de Morlaix), les communautés de communes de Douarnenez (aire de Douarnenez), de Dol de Bretagne et Baie du Mont Saint Michel (aire de Dol de Bretagne), Questembert Communauté (aire de Questembert) et Ploërmel Communauté (aire de Ploërmel).

La DREAL est pilote de la mesure au niveau régional (préparation de la répartition de l'enveloppe financière en vue de sa validation en comité de l'administration régionale, subdélégation des crédits aux DDTM qui instruisent les dossiers et suivi de leur consommation).

9 projets de
réhabilitation d'aires
permanentes financés
pour
500 000€

 [TÉLÉCHARGER](#)

[Mentions légales](#) | [Accès au rapport d'activité 2020](#)
(© Une réalisation de France Unis | 2021)

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

[OK](#)

Chapitre 7 : Égalité entre les femmes et les hommes



Hébergement des femmes victimes de violence : 41 nouvelles places créées en 2021 en Bretagne

Mesure significative du Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes, l'augmentation de l'offre d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences s'est poursuivie en 2021 avec la création de 41 nouvelles places réparties sur les 4 départements bretons. Cela permet de comptabiliser, fin 2021, 227 places dédiées à ce public en Bretagne (contre 102 places fin 2019).

Il s'agit de places d'hébergement d'urgence et de places en allocation logement temporaire, qui ont permis d'apporter des réponses complémentaires pour la prise en charge des victimes de violences dans les territoires. L'accès à un hébergement ou à un logement constitue très souvent une mesure urgente indispensable pour mettre une femme en sécurité d'un conjoint ou ex-conjoint violent, mais aussi un préalable à toute reconstruction pour une personne victime de violences conjugales.



DES PROFESSIONNELS SONT ENGAGÉS À VOS CÔTÉS



**TOUS MOBILISÉS
CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES**

#NeRienLaisserPasser
Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site :
ArretonsLesViolences.gouv.fr

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
3919**

**NUMÉROS
D'URGENCE
17 114**

Campagne nationale 2021

"Tous mobilisés contre les violences faites aux femmes"



41 places d'hébergement supplémentaires

Prise en charge des auteurs de violences : un second centre inter-départemental créé permettant désormais la couverture totale du territoire breton

Suite à un nouvel appel à projet national lancé en 2021, un deuxième centre de prise en charge des auteurs de violences (CPCA) a été ouvert à partir du 1^{er} octobre 2021, permettant désormais la couverture totale des quatre départements bretons.

Les deux CPCA désormais en place (CPCA Ille-et-Vilaine-Côtes d'Armor et CPCA Morbihan-Finistère) ont travaillé à la structuration de l'offre de prise en charge et au développement des partenariats territoriaux indispensables à leur bon déploiement, assurant ainsi la prise en charge de plus de 205 auteurs depuis le 1^{er} janvier 2021.

Les parcours de prise en charge assurés par ces centres, comportent des actions de responsabilisation, d'accompagnement psychologique, d'insertion socio-professionnelle et d'hébergement le cas échéant, dans un objectif de prévention du passage à l'acte et de la récidive.

2 CPCA en Bretagne



Visite de l'antenne CPCA 35 par la Directrice de cabinet du Préfet d'Ille-et-Vilaine et le Procureur de Rennes

Prise en charge sanitaire des femmes victimes de violences : un appel à projet permettant le soutien de la création d'une Maison des femmes à Rennes

Suite au Grenelle des violences conjugales tenu en 2019, une mission d'intérêt général (MIG) a été déployée. Elle vise à financer des dispositifs dédiés à la prise en charge des femmes victimes de violences, au sein de structures hospitalo-universitaires ou hospitalières. Dans le cadre du financement national de 5 M€ pour la période 2020-2022, l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne a bénéficié d'une enveloppe de 230 000 € pour lancer un appel à projets régional visant à consolider la structuration de la prise en charge sanitaire des femmes victimes de violences. L'ARS Bretagne a fait le choix d'y ajouter 170 000 € du fonds d'intervention régional (FIR) pour atteindre une enveloppe de 400 000 €.

**Victime ou témoin de
violences sexistes et sexuelles,
il existe un numéro
anonyme et gratuit.**

**ARRÊTONS
LES**

Le cahier des charges national avait défini deux axes :

- le premier entend développer le volet opérationnel de prise en charge sanitaire et psycho-sociale en lien avec les associations spécialisées qui interviennent en proximité dans l'accompagnement des victimes ;
- le second porte sur le développement d'un maillage territorial consolidé par une coordination établie par une équipe "socle" pour appuyer les services opérationnels tels que les Urgences ou le service Gynéco-Obstétrique par la formalisation de protocoles, l'organisation, la formation des personnels, l'analyse des pratiques, etc.

Associée à la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), l'ARS a retenu en juillet 2021 un premier projet pour le département d'Ille et Vilaine qui sera porté par le CHU Pontchaillou à Rennes. Le projet est défini comme l'ouverture d'un lieu d'accueil, d'orientation et de prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles et/ou psychologiques, ainsi que des femmes victimes de mutilations sexuelles, en demande d'IVG ou de planification. La création de ce lieu vise à répondre à six objectifs :

- proposer une offre de soin médico-psycho-sociale pour les femmes victimes de violences :

VIOLENCES
3919

Numéro national d'écoute et d'orientation
pour mettre fin au cycle des violences.

ArrêtonsLesViolences.gouv.fr



- centraliser, mutualiser et coordonner les principales ressources de la prise de charge des femmes victimes de violences : médicales, sociales et psychiques ;
- inscrire la prise en charge dans une unité de lieu et de temps pour faciliter le parcours complexe des femmes victimes de violences ;
- offrir aux personnes un accompagnement personnalisé pour créer un réseau solide autour de la femme en lui permettant une autonomisation complète dans ses démarches et la sortie des violences ;
- favoriser et faciliter le dépôt de plainte en partenariat avec le service de police de la métropole rennaise ;
- former des personnes ressources au sein des différents services accueillant des victimes de violences.

Après validation de ce premier projet en juillet 2021, un second appel à projet a été lancé à la fin de l'année 2021 en vue de compléter dès 2022 l'offre de services en Bretagne par la mise en œuvre de dispositifs départementaux coordonnés et associant des établissements hospitaliers implantés dans les départements des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Lutte contre la précarité menstruelle : une nouvelle dynamique en Bretagne à laquelle l'État a contribué

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. En France, ce fléau concerne 2 millions de femmes, dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons principalement financières. A l'automne 2021, afin d'atténuer les effets de ce phénomène et d'accompagner d'autres initiatives bretonnes (Région Bretagne, Académie, collectivités territoriales, associations), l'État s'est inscrit dans cette dynamique en lançant un appel à projet régional. Ce dernier s'est fixé trois objectifs pour soutenir des projets permettant :

- de faciliter l'accès et le choix de protections périodiques pour les femmes précaires ;
- de contribuer à lever les tabous et la stigmatisation relatifs aux menstruations ;
- de sensibiliser à la précarité menstruelle et à l'importance d'une bonne hygiène intime.

Cette démarche volontariste a permis de retenir 18 projets émanant d'associations, de collectivités, d'EPCI et d'établissements publics à caractère social ou hospitalier pour une enveloppe de subventionnement s'élevant à 166 170 €. Les projets lauréats bénéficieront aux publics prioritaires visés, à savoir les femmes prises en charge en structure d'hébergement (victimes de violences, femmes hébergées à l'hôtel), les femmes inscrites dans des dispositifs de veille sociale, d'action sanitaire et sociale de proximité et de lutte contre la précarité alimentaire ainsi que les femmes accueillies et/ou accompagnées au titre de l'insertion sociale et professionnelle. Cette dynamique sera poursuivie en 2022 afin de répondre aux besoins importants constatés en Bretagne.

A l'occasion de la Journée internationale des Droits des Femmes organisée le 8 mars 2021, a été remis le prix national des initiatives territoriales à l'association « Précarité Menstruelles » très investie sur ce sujet dans le Finistère et en Bretagne.



Remise du prix des initiatives territoriales à la Préfecture de région

Plan d'action pour l'entrepreneuriat des femmes : des actions concrètes mises en œuvre notamment sur la formation des acteurs de l'emploi et l'accompagnement à la création d'entreprise



Intervention du Secrétaire général aux affaires régionales au Salon FDC du 8 novembre 2021

Malgré des avancées pour l'emploi des femmes, l'accès à la création d'entreprise par les femmes reste inégalitaire. L'objectif du plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes signé par l'État, la Région Bretagne, BPI-France, BNP-Paribas et la Caisse d'épargne, a pour objectif d'atteindre les 40 % de femmes créatrices.

En lien avec plus de 35 partenaires engagés dans le cadre de ce plan, 6 axes prioritaires ont été investis :

- financer son projet et accéder au crédit bancaire ;
- sensibiliser et former à l'égalité femmes-hommes ;
- travailler sur l'environnement de la créatrice (accompagnement du projet, réseaux, articulation vie professionnelle et vie privée) ;
- expérimenter un « statut de la créatrice » ;
- observer les données liées à la création d'entreprises par les femmes ;
- communiquer selon les principes de l'égalité femmes-hommes.

Des actions concrètes ont ainsi pu être mises en œuvre telle que l'organisation de sessions de formation dans les quatre départements, à destination des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise, afin qu'ils acquièrent un socle commun de l'égalité femmes-hommes leur permettant de revisiter leurs pratiques d'accompagnement en déconstruisant les biais liés aux stéréotypes et préjugés à l'œuvre. Un point d'étape a pu être dressé lors du salon « Entreprendre dans l'Ouest » de novembre 2021 : les chiffres de la création d'entreprises par les femmes sont très prometteurs puisque, en 2020, la Bretagne est désormais la région où la création est la plus féminisée s'agissant des entreprises individuelles (44%) et qu'elle se situe en seconde position s'agissant des entreprises classiques (hors micro-entrepreneurs) avec 32 % d'entreprises créées par des femmes (29 % pour la France

La mise en œuvre de l'index de l'égalité professionnelle en 2021

En 2021, 1 813 entreprises ont publié leur index, soit 81,59 % des entreprises bretonnes assujetties. Le taux de répondant a fortement progressé puisqu'il n'était que de 44 % en 2019.

L'index moyen breton, quel que soit l'effectif de l'entreprise, s'établit à 86 points contre 85 au plan national. Quelques secteurs d'activité s'illustrent avec un index supérieur au score régional : les activités financières et assurance avec 88,66 points, la santé et l'action sociale avec 89 points, les transports avec 89,66 points, les hôtels, cafés et restaurants (HCR) avec 90,33 points et les activités immobilières avec 91 points.

La performance régionale s'illustre également à travers la part d'entreprises déclarantes ayant un index inférieur à 75 points qui s'établit à 6 % en Bretagne contre 8 % au plan national. Ces entreprises qui ont toutes moins de 1 000 salariés, doivent mettre en œuvre des mesures correctives.

A contrario, la part des entreprises régionales ayant obtenu une note globale supérieure à 75 points s'établit à 54,55 %. Ce score est en effet impacté par le nombre d'entreprises ayant un index non calculable qui représentent 41 % des entreprises déclarantes, compte tenu notamment de la prégnance des TPE PME, contre 37 % au plan national. Cette situation met également en exergue l'absence de mixité des emplois dans certains secteurs d'activité.

L'analyse des indicateurs démontre que pour 4,14 % des entreprises déclarantes l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est supérieur à 20 %. De même, 170 entreprises bretonnes parmi les répondantes ne pratiquent pas le rattrapage salarial au retour de congé de maternité. Enfin, 38 % des entreprises répondantes comptent moins d'une femme parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise.

Des administrations de l'État qui s'engagent, avec le soutien du Fonds pour l'égalité professionnelle

L'engagement des services de l'État en matière d'égalité s'est poursuivi en 2021, ainsi que l'animation du réseau des référentes et référents égalité femmes-hommes des services de l'État en région. Il est en effet important de permettre aux différentes administrations de l'État de partager leurs pratiques, leurs stratégies, et de mutualiser le cas échéant des actions. Différentes administrations ont à nouveau pu bénéficier d'un soutien financier du fonds en faveur l'égalité professionnelle (FEP) afin de mener à bien leurs actions en vue d'une plus grande égalité au sein de l'administration. Ainsi le Rectorat, la Direction interdépartementale des routes Ouest (DIR Ouest), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ont engagé des actions significatives, notamment de sensibilisation et de formation de leurs agents à l'égalité professionnelle et à la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

C'est ainsi que la DREAL organisait à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars 2021, en lien avec la DIR-Ouest et la DDTM, une semaine événementielle consacrée à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes : campagne de diffusion de propos sexistes pouvant avoir été tenus dans les services, conférence "violences sexuelles et sexistes dans le monde du travail, de quoi parle-t-on ?" en lien avec la Haute Fonctionnaire en charge de l'égalité femmes-hommes du Ministère de la transition écologique et la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de région, et enfin des ateliers d'échanges pour mieux agir individuellement et collectivement.



[TÉLÉCHARGER](#)

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

OK



Chapitre 8 : Santé et protection des populations



L'organisation de la vaccination en région

La Bretagne présente le taux de couverture vaccinale le plus élevé au niveau national : 96,6 % de la population de plus de 12 ans a été vaccinée en primo injection, 95,6 % en seconde injection et près de 85 % de la population éligible a effectué la dose de rappel.

Concernant l'organisation de l'offre, 55 centres de vaccination ont été mis en place au début de l'année 2021, présentant un maillage uniforme avec un accès moyen à 20 minutes en tout point du territoire. Tout au long de l'année, les centres se sont adaptés à l'activité et aux priorités de la campagne de vaccination (déménagement de locaux, réorganisation des lignes, jours d'ouvertures sans rendez-vous, créneaux dédiés, etc.). Cette adaptation continue a permis de concilier l'optimisation des ressources et le maintien de l'accessibilité et de l'offre des points de vaccination. La mobilisation des intervenants de ville a été également efficace, avec une forte montée en charge sur le deuxième semestre de l'année. Actuellement, ils réalisent plus de 50 % des injections.

En complément, de nombreuses opérations « aller-vers » ont été organisées, 320 au total sur l'année 2021, à la fois dans les établissements pour personnes en situation de handicap, dans les territoires insulaires, zones rurales, galeries commerciales mais aussi dans les quartiers politique de la ville, mobilisant des bus, des équipes mobiles ou des barnums dédiés.

Enfin, à la suite du lancement de la campagne de rappel, l'ARS a organisé avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) infirmiers un dispositif de vaccination à domicile pour les personnes âgées ou celles qui rencontraient des difficultés de mobilité.



Labellisation des hôpitaux de proximité

L'ARS a accompagné la labellisation de 22 hôpitaux de proximité en région. Les missions des Hôpitaux de proximité et leur articulation avec les acteurs du territoire (établissements supports de groupes hospitaliers de territoire - GHT - et Communautés professionnelles territoriales de santé - CPTS - notamment) sont donc au cœur du processus de labellisation.

Ces 22 établissements auront donc vocation à assurer une véritable interface entre le secteur des soins de ville d'un côté et le secteur hospitalier de l'autre afin :

- d'apporter un appui aux professionnels de santé libéraux et aux autres acteurs impliqués pour répondre aux besoins de soins de la population ;
- de favoriser la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité et leur maintien dans leur lieu de vie, en relation avec les médecins traitants ;
- de participer à la prévention et à la mise en place d'actions de promotion de la santé sur leur territoire ;

- de contribuer, en fonction de l'offre existante, à la permanence des soins et à la continuité des prises en charge en garantissant l'accès aux soins hospitaliers aux patients du territoire.

Pour cela, ils bénéficient d'un financement dérogatoire permettant à la fois de sécuriser leur activité de médecine et de soutenir leurs missions.

Ils sont répartis sur les 4 départements bretons comme suit :

- Côtes d'Armor : 4
- Finistère : 5
- Ille-et-Vilaine : 9
- Morbihan : 4.

L'ARS Bretagne souhaite continuer à renforcer ce maillage territorial et a annoncé une nouvelle campagne de labellisation pour 2022.

22 établissements labellisés
« hôpitaux de proximité »

Impact de la réforme des études de santé : diversifier les voies d'accès et répondre aux besoins de santé des territoires

Jusqu'à la rentrée 2020-2021, l'admission dans les études de santé (maïeutique, médecine, odontologie, pharmacie) se faisait presque exclusivement via la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé). Désormais toutes les Universités ont mis en place de nouvelles modalités d'accès aux études de santé après une, deux ou trois années d'études supérieures de santé. Chaque étudiant pourra présenter sa candidature aux études de santé deux fois. Les lycéens pourront ainsi choisir entre plusieurs parcours, intégrés dans les mentions de licence, soit une licence avec une option « accès santé » (LAS) ou un parcours spécifique « accès santé », avec une option d'une autre discipline (PASS).

En Bretagne, plus de 700 places ont été offertes pour les quatre filières en santé pour cette année universitaire 2021/2022. L'augmentation la plus significative concerne la filière médicale. La barre des 496 étudiants admis en 2^e année de médecine a été franchie à la rentrée 2021, soit une majoration de 85 places (+20 %) par rapport à l'an dernier. Ainsi, l'effort sur la formation des futurs professionnels de santé, dans un contexte sanitaire exceptionnel, n'a jamais été aussi important.

Le numérus clausus (limitation de la capacité d'accueil en deuxième année d'études de santé), auparavant fixé nationalement, a été remplacé au profit d'une définition par les Universités, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), du nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières, selon leurs capacités d'accueil et en adéquation avec les besoins de santé du territoire. Concrètement, c'est le passage d'un quota national admis en deuxième année à un objectif de formation en 4^e année d'études pluriannuel (2021-2025).

Ainsi, à compter de 2022, pour les facultés de médecine de Brest et de Rennes, cela représentera une augmentation moyenne annuelle de 86 places supplémentaires, par rapport au numérus clausus fixé en 2017, avec une cible de 2 385 de médecins au total d'ici 2025.

Cela représente un objectif de 344 médecins supplémentaires formés sur la période 2021-2025 par rapport à 2017, dont 66 dès cette année, soit une évolution de 22 % sur quatre ans.

Par ailleurs, après Saint-Brieuc et Vannes en 2020, les sites de Lorient et Pontivy sont opérationnels pour permettre aux étudiants inscrits en première année de médecine de suivre à distance les cours magistraux en santé. Via ces sites délocalisés, les étudiants rennais et brestois peuvent également accéder à la formation dans des conditions similaires.

Enfin, en vue de favoriser l'installation des médecins dans les territoires à faible densité médicale, l'ARS participe au financement de quatre postes sur deux ans (228 k€) d'assistant universitaire de médecine générale (AUMG). En effet, le statut d'assistant universitaire de médecine générale permet à des jeunes médecins d'exercer à mi-temps une activité enseignante à l'Université d'une part et sur un poste salarié ou libéral dans une zone « sous-dotée » en médecins d'autre part.

Augmentation de la formation paramédicale : focus sur les infirmiers et aides-soignants

Ainsi que prévu par le Ségur de la santé, et dans la continuité des actions déjà engagées en région, l'objectif est de renforcer les formations et les emplois paramédicaux en augmentant les capacités des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et des instituts de formation d'aides-soignants (IFAS).

Sur les 14 IFSI de la région, les dispositifs ont été revus en 2021 afin de prévoir dès 2022, 1 412 places en première année, soit 310 étudiants supplémentaires par rapport à 2017 ce qui représente une augmentation de 19 %.

Parallèlement, l'ARS poursuit sa mobilisation et son soutien à la formation



des infirmiers de pratique avancée (IPA), leur permettant d'acquérir des compétences élargies. En effet, depuis 2020, l'ARS a accompagné la formation de 37 IPA (21 200 € par année de formation). Elle a aussi financé l'aide à l'installation d'IPA dans des zones déficitaires en médecins (forfait de 13 500 €).

En Bretagne, les universités de médecine de Rennes et Brest ont d'ores et déjà accueilli, depuis la rentrée 2018, 152 IPA en formation (67 en cours). L'ARS a également accompagné le recrutement de 22 IPA en établissements de santé pour un montant de 491 000 €.

Concernant la formation des aides-soignants, les admissions dans les instituts de formation ont connu une augmentation très marquée. Trois nouveaux sites de formation ont ouvert en région pour être effectifs à la rentrée de janvier 2022 : Rennes, Bain-de-Bretagne et Châteaulin.

Sur les 34 IFAS de la région, il a été prévu en 2021 avec effet dès 2022, 1 769 places, soit 535 étudiants de plus par rapport à 2017, d'où une augmentation de 43 %.

L'ARS a ainsi mobilisé sur ces deux dernières années plus de 4 millions d'euros pour accompagner la formation qualifiante d'aide-soignant, notamment auprès d'agents des services hospitaliers (ASH) dans les EHPAD. Plus de 300 personnes en région ont déjà pu bénéficier de ce parcours professionnel.



La sécurité des agents des routes : une campagne de sensibilisation de la Direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest

17 accidents

3 agents blessés

La DIR Ouest réalise près

de **39 000**

interventions par an :

35 200 urgentes et

3 800 programmées

« Trop d'accidents, ça suffit ! » c'est le message que la DIR Ouest a souhaité faire passer aux usagers de la route dans sa campagne de communication pour la sécurité des agents. Elle a été déployée en parallèle de la campagne nationale, qui a eu lieu du 15 septembre au 6 octobre 2021.

Cette campagne de communication massive a été déployée progressivement durant l'été 2021 pour alerter sur la sécurité des agents de la route.

Elle a été effectuée :

- sur les aires de repos : des panneaux ont été disposés sur les sanitaires de 9 aires de repos. Dans un premier temps, les aires où il était possible de positionner les panneaux sur les bâtiments ont été privilégiées. Les 4 aires de l'A84 en étaient déjà dotées, tout comme l'aire du Hil (département 35). Un camion accidenté a été mis en place sur l'aire de Marzan (département 56) pour illustrer les risques encourus par les agents dans le cadre de leur travail.
- dans les centres d'entretien et d'intervention (CEI) de la DIR Ouest : des panneaux fixes ont été installés sur les centres visibles du bord de la route : CEI de Tramaïn (département 22), CEI de Brest et CEI de Vannes.
- sur les réseaux sociaux : en parallèle de l'affichage, cette campagne a été diffusée sur les réseaux sociaux de la DIR Ouest en septembre.

Protection du consommateur

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19 que le pays traverse, et dans la continuité des actions menées en 2020, la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) a maintenu un haut niveau d'engagement dans le contrôle des produits importés et à destination des populations : masques, équipements de

protection individuels, etc.

En Bretagne, un contrôle a permis de constater une absence de normes de sécurité et de qualité pour une importation de 500 000 gants en vinyl (désignés équipements de protection individuels et dispositifs médicaux).

A titre plus général, la DGDDI a poursuivi son action en matière de protection des populations : contrefaçons, produits dangereux (cosmétiques, produits industriels et de consommation courante, etc.). Les services et brigades des douanes en Bretagne ont ainsi saisi près de 16 358 articles, notamment sur le vecteur fret express et postal. Par ailleurs, 24 infractions sur les normes phytosanitaires et sanitaires ont été relevées par les unités de Bretagne ; malgré la réduction des vols internationaux, les brigades ont saisi près de 247 Kgs de denrées alimentaires, d'origine animale ou végétale dans les bagages des voyageurs ou dans le fret postal à destination de particuliers.

En 2021, 21 000 vérifications ont été effectuées par les agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) dans plus de 5 000 établissements. Elles ont donné lieu à 1 200 avertissements, 300 mesures de police administrative et 207 procès-verbaux et amendes administratives (333 989 € en transactions pénales et 1 318 080 € en amendes administratives).

Dans le cadre de leur activité, les agents ont également effectué 1 300 prélèvements pour analyse de produits alimentaires ou non alimentaires. Les services ont relevé 7 indices et signalements de pratiques anticoncurrentielles et 11 signalements de déséquilibres commerciaux.

Enfin, dans le cadre de la mission d'inspection des outils de métrologie légale, les inspecteurs ont contrôlé 2 648 instruments de mesure dans 1 175 établissements avec des essais métrologiques dans 28 % des cas.

Bilan 2021 - protection des populations et des consommateurs

21 000 vérifications dans près de 5 000 établissements



1 318 080 € d'amendes administratives



Contrôle des équipements de protection individuels (masques)



Lutte contre les contrefaçons (sèche-cheveux)

Homologation de véhicules agricoles : un très fort afflux de dossiers de mise en conformité réglementaire

Plusieurs entreprises bretonnes produisent des véhicules agricoles (avec ou sans moteur, tracteurs ou remorques) immatriculés. Ils nécessitent donc une homologation préalable par la DREAL Bretagne avant de pouvoir circuler sur les routes.

En 2021, 86 véhicules agricoles fabriqués en Bretagne ont été homologués par la DREAL. Il s'agit généralement de Réceptions Par Type (RPT) qui englobent une gamme de véhicules développés par un constructeur. Depuis la refonte de la réglementation de 2016, la DREAL fait face à l'instruction de dix fois plus de dossiers, toutes les RPT précédemment délivrées ayant dû être redéposées.

86 véhicules agricoles homologués

Enquête Economie Touristique

Plus de 900 visites ont été réalisées dans le cadre d'une enquête sur l'économie touristique menée en 2021.

Les pratiques illicites observées par le passé tendent à perdurer : défauts d'affichage de prix, défauts d'informations précontractuelles, pratiques commerciales trompeuses, étiquetage non-conforme, défauts d'hygiène, dates limites de consommation (DLC) dépassées et équipements ou prestations de services ne remplissant pas l'obligation générale de sécurité. Ces manquements aux réglementations en vigueur ont généré un taux d'anomalie supérieur à 40 %. Dans ce contexte, 300 avertissements, 44 injonctions et 30 procès-verbaux ont été

900 visites réalisées :

- **300** avertissements

- **44** injonctions

- **30** procès-verbaux



Enquête économie tourisme

Métrieologie légale : opérations de surveillance au sein des bases logistiques des GMS et des dépôts pétroliers

La métrieologie légale est un outil pour la protection des consommateurs et la loyauté des échanges.

Le service de métrieologie légale procède régulièrement à des contrôles sur la fiabilité des différents types d'instruments de mesure utilisés pour les transactions (balances, pompes à essence, taximètres, etc.) ou pour appliquer une législation. Cette chaîne de contrôles contribue à assurer la loyauté des échanges commerciaux et l'application de la réglementation au bénéfice de la compétitivité des entreprises et de la protection des consommateurs.

L'objectif de ces opérations de surveillance au sein des bases logistiques des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des dépôts pétroliers est de s'assurer de la conformité des instruments de mesure équipant les véhicules (tachygraphes, citernes récipient-mesure et volucompteurs de fioul domestique - FOD – principalement) s'approvisionnant en carburant ou autres produits auprès des dépôts pétroliers et des bases logistiques. Les instruments de mesure de type bacs pétroliers, jaugeurs pour mesurer le niveau d'hydrocarbures dans les bacs et les bras de chargement des camions citernes, sont également contrôlés. C'est aussi l'occasion de vérifier la qualité des interventions des organismes agréés pour la vérification et la réparation de ces instruments de mesure.



Contrôles bases logistiques et dépôts pétroliers

Ainsi, la campagne 2021 a concerné la base logistique SCARMOR (LECLERC) à Riec-sur-Belton (29) et le dépôt pétrolier de Brest. Les trois grands dépôts pétroliers de la région ont été contrôlés ainsi que 43 véhicules (28 camions citernes- récipients mesures et 15 tracteurs routiers). Les instruments présents au sein des dépôts ont également été vérifiés (14 récipients-mesure fixes, 32 bras de chargement). Les interventions n'ont pas permis de relever d'observations conduisant à une non-conformité d'un instrument ou un dysfonctionnement grave d'un organisme suivi par les services de l'Etat.

[TÉLÉCHARGER](#)

Chapitre 9 : Recherche et Innovation



Startups issues de la recherche publique : des projets plus nombreux et mieux accompagnés

La loi de programmation pour la recherche (LPR) votée en 2021 prévoit de démultiplier le nombre d'entreprises issues de la recherche publique.

Pour contribuer à cet objectif, les entités participant au transfert technologique et à la création d'entreprises innovantes en Bretagne ont été mises en synergie à travers le projet « DeepTech Bretagne ». Porté par Ouest Valorisation, filiale de transfert des écoles et universités du territoire, ainsi que par l'association des 7 technopoles de Bretagne, cette initiative soutenue par l'État vise à accélérer l'émergence de startups technologiques et à renforcer leur accompagnement pour leur offrir un parcours lisible et adapté à leurs besoins et à leur temps de développement.



17 projets de ce type sont entrés dans l'incubateur régional Emergys en 2021. L'effort sera en outre démultiplié à Rennes sur la cybersécurité à travers le startup studio cyber dont Le Pool (technopole de Rennes-Saint Malo) est co-lauréat en 2021.

Favoriser l'esprit d'entreprendre chez tous les étudiants bretons

Le pôle PÉPITE Bretagne coordonne, avec le soutien des établissements, de l'État et de la Région Bretagne, la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des étudiants entrepreneurs. Lauréat d'excellence de l'appel à projets « esprit d'entreprendre » lancé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) fin 2020, PÉPITE Bretagne a renforcé son équipe et son action au service des étudiants et de leurs établissements.

Dès 2021, le pôle a pratiquement doublé le nombre d'étudiants sensibilisés et a organisé des événements tels que « Fabrik ta pépité », un challenge ouvert de 3 mois permettant aux étudiants de tout niveau et tout parcours de tester une idée innovante avant de la présenter à un jury d'experts. L'objectif à terme est que tout étudiant de Bretagne ait au moins une fois dans son parcours, quel que soit celui-ci, eu l'occasion d'être exposé à l'entrepreneuriat.



PÉPITE Bretagne

60 entreprises ont créé ou maintenu **84** emplois



Soutien
à l'emploi
en recherche
et innovation

Recherche et innovation : soutien à l'emploi

Soutenir les emplois de R&D et l'accès à l'emploi des jeunes diplômés avec France Relance

Dans le cadre de France Relance, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a mis en place une mesure de préservation de l'emploi de R&D (recherche et développement expérimental), dotée de 300 M€, afin de permettre aux entreprises frappées par les conséquences économiques de la crise sanitaire de maintenir ou de créer 2 000 emplois de R&D, tout en favorisant l'embauche par ces entreprises de jeunes diplômés de master ou de jeunes docteurs.

Mise en œuvre avec l'appui des services de l'État en région, cette mesure est opérée par les acteurs de la recherche publique, universités et écoles en particulier. Celle-ci a permis à environ 80 entreprises bretonnes de maintenir ou de créer 84 emplois, avec un soutien de l'État de 9 M€ sur 2 à 3 ans. L'ensemble de ces soutiens s'inscrit dans des collaborations de recherche entre les entreprises bénéficiaires et un laboratoire public.

Le crédit impôt recherche au service de l'innovation en région : améliorer la lisibilité du dispositif pour les entreprises

Environ 1 200 entreprises bretonnes bénéficient du crédit impôt recherche (CIR). Celui-ci représente, pour les sociétés dont le siège est en Bretagne, un montant annuel de 170 M€.

La délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) appuie les services fiscaux dans le contrôle des entreprises. Elle examine également les demandes de rescrits CIR et jeunes entreprises innovantes (JEI). En Bretagne, ce sont près de 80 dossiers qui sont expertisés annuellement et plus de 50 rencontres avec les entreprises concernées pour les accompagner dans leur appréhension de ces dispositifs.

La DRARI est également présente au sein des métropoles French Tech de Rennes-Saint Malo et Brest+ via le dispositif « French Tech Central » pour répondre aux questions des entreprises. Elle sensibilise enfin l'ensemble des acteurs de l'innovation en région pour leur permettre de jouer un rôle de contact de premier niveau sur ces sujets.

30 ans de Fête de la science : l'édition bretonne revient en présentiel

La Fête de la science, qui s'est déroulée du 1^{er} au 11 octobre 2021 en France métropolitaine, bénéficie chaque année d'un soutien financier du ministère en charge de la recherche, qui complète un investissement important des collectivités locales. Il s'agit d'une série d'événements sur tout le territoire qui vise à sensibiliser les citoyens, en particulier le jeune public, à la science, son lien avec les enjeux de société et environnementaux, ainsi qu'aux métiers de la recherche.

Son organisation en Bretagne s'appuie sur les structures de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle tels que l'Espace des Sciences à Rennes, Océanopolis à Brest, la Maison de la mer à Lorient.

L'édition 2021 de la Fête de la science a marqué le 30^e anniversaire de la manifestation. Sa thématique nationale était « l'émotion de la découverte ». Après une édition 2020 largement réduite en raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 a attiré plus de 58 000 participants, dont 16 000 élèves d'établissements scolaires, sur 256 événements et 6 villages des sciences.



256 événements
6 villages des sciences
58 000 participants

TÉLÉCHARGER

Mentions légales | Accès au rapport d'activité 2020
© Une réalisation de l'association Unvez 1 an

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

OK

Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région



La route connectée : déploiement de la main courante embarquée (MCE)

Véritable facteur d'innovation pour le quotidien des professionnels, le dispositif de la main courante embarquée (MCE) a été déployé tout au long de l'année 2021. Il s'agit d'un outil qui vise à simplifier les actions du quotidien des agents de la direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest et à agir pour une route connectée. La MCE permet de consigner tous les constats et événements rencontrés par les agents de la DIR Ouest lors des patrouilles ou interventions : panneaux endommagés, chaussée dégradée, accidents etc. Les véhicules gestionnaires connectés peuvent ainsi être en relais des alertes émises par les usagers ou l'infrastructure ou émettre eux-mêmes ces alertes.

Le déploiement de la MCE répond aux objectifs suivants :

- simplifier le travail des agents en mettant fin aux doubles saisies, en fluidifiant les échanges d'information et en valorisant leur activité ;
- améliorer la sécurité des agents oeuvrant sur la route et celle des usagers : alerte directe et en temps réel des événements, fiabilisation de l'information ;
- renforcer la protection juridique de la DIR Ouest et de ses agents : preuves dématérialisées de la bonne réalisation des missions (preuve du passage / preuve du constat / preuve des actions engagées / preuve de l'intervention) et archivage des saisies.

Projet visant à explorer les apports de l'intelligence artificielle à l'analyse des études d'impact

En 2021, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne a prolongé et approfondi son partenariat avec l'ECOLAB du ministère de la transition écologique pour explorer les apports potentiels de l'intelligence artificielle au métier de l'évaluation environnementale, et plus particulièrement de l'analyse des études d'impact. Ce projet particulièrement innovant s'appuie sur les techniques de traitement du langage naturel. Les premiers essais réalisés en 2021 ont permis des progrès intéressants qui appellent néanmoins une poursuite des efforts compte tenu des difficultés à surmonter.

Professionaliser le recrutement

La Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) de Bretagne a organisé le 4 mai 2021, avec l'appui de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), un atelier régional en distanciel de transformation RH sur « la professionnalisation du recrutement ». Cet événement, ouvert aux employeurs des trois fonctions publiques, a permis, au travers des témoignages d'acteurs du secteur public (ministère des armées) et du secteur privé (entreprise de BTP), d'alimenter des échanges de bonnes pratiques dans le cadre d'ateliers thématiques relatifs aux étapes du recrutement.



La professionnalisation du recrutement

Atelier régional en distanciel

regroupant une **cinquantaine**

d'employeurs des **3** fonctions publiques

Développer l'offre de formation à distance

Les différentes périodes de confinement ont bouleversé le programme des formations interministérielles.

Afin de répondre au nécessaire respect des mesures sanitaires de distanciation et aux besoins en formation des agents, la Plateforme régionale d'appui interministériel à la

gestion des ressources humaines (PFRH) de Bretagne a réorganisé son offre de formation interministérielle en développant des formations à distance.

Ainsi, 55 % des offres de formations en 2021 ont été proposées à distance, permettant à près de 500 agents de suivre une formation. Cette méthode, qui a fait l'objet de tests en 2020, sera reconduite les années à venir, tout en maintenant des formations en présentiel afin de favoriser les échanges entre stagiaires provenant d'horizons ministériels différents.

30 stages de formation organisés
à distance
500 bénéficiaires

Recours aux clauses sociales et environnementales dans la commande publique

+ de 380 M€

annuels d'achat public de l'État
en Bretagne (hors plan de
relance)

208 120 €

d'économies en 2021 sur les
marchés PFRA

50 % de marchés notifiés

à des PME de moins de **15**
salariés

Dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement a souhaité favoriser l'achat responsable de l'État et plus particulièrement le recours aux clauses sociales et environnementales dans la commande publique. Cette dynamique a été renforcée par les évolutions réglementaires et législatives de la commande publique en 2021 (Loi « Climat et résilience » du 21 août 2021, dispositions des nouveaux cahiers des clauses administratives générales [CCAG] notamment).

La plate-forme régionale des achats (PFRA) Bretagne a ainsi diffusé un guide pratique à l'attention des services et établissements publics bretons sur l'insertion sociale dans la commande publique. Ce guide permet aux acheteurs publics de l'État de trouver une aide afin de faire de leurs marchés des leviers d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, en mettant en exergue les bonnes pratiques et des exemples d'achats responsables. De surcroît, la PFRA Bretagne a renforcé sa collaboration avec le réseau des facilitateurs de la clause sociale en Bretagne. La PFRA Bretagne poursuit le développement de ses marchés comprenant une considération sociale : clause d'insertion sociale (à destination d'un public demandeur d'emploi ou du public décrocheurs scolaires), critère de performance sociale ou marchés réservés.

Par ailleurs, la PFRA Bretagne a souhaité développer les clauses vertes. Ainsi la consultation emblématique des travaux d'entretien des bâtiments de l'État en Bretagne (publié en avril 2021 avec 42 lots) a comporté pour la première fois un critère de performance environnementale. Enfin, la PFRA a entrepris avec un facilitateur environnemental de RESO Solidaire – Pôle Atout Clauses (35) une démarche collaborative sur la thématique de la gestion des déchets.

Consolidation du conseil aux décideurs publics

L'année 2021 a été marquée par le ciblage des travaux de la mission régionale de conseil aux décideurs publics (MRCDP) sur des dossiers à très forts enjeux, comme peuvent l'illustrer les expertises réalisées dans le cadre du projet de musée d'histoire maritime de Saint-Malo ou de la reconstruction du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Rennes.

En dépit d'un contexte sanitaire toujours délicat, la MRCDP de Bretagne a mené à bien huit études, au profit de la ville de Saint-Malo, du CHU de Rennes, du syndicat mixte de collecte et de tri des ordures ménagères (SMICTOM) Sud-Est 35, de la chambre de commerce et d'industrie régionale et de la préfecture de la région Bretagne et la préfecture des Côtes d'Armor, marquant ainsi son ancrage sur l'ensemble du territoire breton.

Poursuite d'un programme immobilier pénitentiaire important

Le Président de la République a annoncé le 19 avril 2021 un plan de création de 15 000 places. Dans ce cadre, le projet de construction d'un établissement pénitentiaire, initialement prévu sur Rennes, a été basculé sur le Morbihan (près de Vannes) pour des mises en service programmées sur 2027.

La première phase du projet de base opérationnelle (en toute proximité de Rennes) demeure également un projet primordial pour les années à venir. Une convention de transfert de terrain entre la préfecture et la Région Bretagne a été signée. Le programme est en cours de finalisation.

Suite à des travaux de réaménagement, l'ouverture partielle par phase d'un quartier de prise en charge de la radicalisation (QPR) pour les femmes radicalisées au centre pénitentiaire des femmes de Rennes en juillet et décembre 2021, a été une activité importante.

Enfin, afin de répondre aux besoins des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), des recherches immobilières sont également régulièrement en cours. L'antenne de Saint-Malo du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Ille-et-Vilaine a ainsi pu rejoindre de nouveaux locaux fonctionnels pour les personnels et l'accueil du public, en décembre 2021.

La politique immobilière de l'État mobilisée sur des chantiers à forts enjeux

Le responsable régional de la politique immobilière de l'État pour la région Bretagne pilote à la fois la partie politique immobilière de l'État (PIE) et les services des domaines. En 2021, la mission régionale politique immobilière de l'État (MRPIE) a été particulièrement mobilisée sur la mise en œuvre du plan de relance et la valorisation des actifs.

À l'issue de la phase de sélection par la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), des projets portant sur des travaux immobiliers permettant la réalisation d'économies d'énergie ont été retenus en fin d'année 2020. Ces projets devaient impérativement être engagés avant le 31 décembre 2021 afin de soutenir l'activité des professionnels du bâtiment. Avec l'appui de deux chargés de mission « plan de relance » recrutés à cette occasion, la MRPIE s'est fortement mobilisée pour suivre, assister et conseiller les porteurs de projets en vue d'exercer le reporting auprès des instances nationales et finalement atteindre l'objectif fixé.

Mise en place d'un réseau d'acteurs publics de l'État et d'un système d'information dédié pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

En application du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (dit « décret tertiaire »), l'État est appelé à atteindre un objectif global de réduction de la consommation énergétique de son parc immobilier tertiaire de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Un peu plus de 300 bâtiments propriétés de l'État (de l'ordre de 450 000 m² SUB) sont assujettis aux obligations de ce décret. Les services de l'État en Bretagne se mobilisent pour atteindre ces objectifs. Au-delà de l'inscription de la dimension énergétique dans le schéma directeur de l'immobilier régional, une organisation dédiée au management de l'énergie a été mise en place. Un gestionnaire de l'énergie pour les services de l'État en région a été désigné en mars 2021 par le préfet de région. Il anime un réseau de référents dans tous les services de l'État (hors armées et justice) pour mettre en œuvre les actions d'amélioration de la performance énergétique. Un système d'information dédié au suivi et au pilotage de la consommation énergétique des bâtiments a également été déployé auprès des gestionnaires de bâtiments et plusieurs dispositifs financiers, au-delà du plan de relance, ont été mis en place pour accélérer la transition vers un parc moins énergivore.

Innovation publique : une année 2021 qui a permis d'amplifier les actions du Ti LAB pour innover en région grâce au Plan de relance

La préfecture de région a été lauréate en 2019 d'un appel à projets au titre du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Intitulé Trans@te, le projet vise à accompagner la transformation de l'action et des administrations territoriales de l'État en Bretagne. Les services de l'État en région disposent ainsi d'une enveloppe de 706 000 € sur trois ans (2019-2022) pour transformer et moderniser l'action publique en Bretagne.

Le projet Tr@ansate s'articule autour de 3 volets : transformation publique avec le Laboratoire d'innovation publique : le Ti Lab / Accès aux services publics, dont avec la démarche LabAcces du Ti Labs sur l'accès aux droits et au numérique / Numérique (audits systèmes et réseaux et montées en compétence des agents). Malgré la crise sanitaire du Covid-19, les actions dont le déploiement était prévu en 2021 ont pu être menées et quasiment toutes réalisées durant l'année.

Le Ti Lab a pleinement bénéficié des effets du Plan de relance et a obtenu sur appel à projets plus d'1 M€ pour augmenter son activité. Cela lui a donné les moyens de lancer à l'ensemble de la région les très importants Portraits de Territoires de la Relation E-Administrative sur l'accès aux droits et le numérique ou encore de proposer une réflexion en lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la 27^{ème} région sur les Labs du « futur » (projet Labonautes) ou encore de continuer sur de nombreux territoires les projets d'accueil des publics, d'insertion et de formation professionnelle, etc.

 Portraits de Territoires de la Relation E-Administrative

Le Ti Lab est aussi pleinement inscrit au cœur des méthodes de travail de nombreux services de l'État et de collectivités (Région Bretagne, etc.) et a accueilli de nombreux ateliers. La Région Bretagne, en réciprocity de l'augmentation des financements État pour le Ti Lab, a permis le recrutement d'une adjointe et d'une apprentie designeuse pour renforcer l'équipe.

Le Ti Lab compte aussi une communauté d'innovateurs et de facilitateurs publics très active. Ce groupe de 25 agents publics venant de 14 administrations et collectivités différentes a créé collectivement le guide UTILO qui est maintenant téléchargeable en version dématérialisée pour faciliter à tout à chacun l'organisation et l'animation de ses séquences de créativité. Ce guide a été diffusé au niveau national et rencontre un énorme succès.

 Guide UTILO

Bilan 2021 :

- **3 270** participants aux ateliers

Ti Lab (lieu et territoires) :

- **843** usagers et **410** agents

impliqués dans les actions de formation

- **264** ateliers au Ti Lab ou sur les territoires :

- **381 000 €** engagés, dont

295 000 du Fonds de transformation de l'action publique (FTAP)





Numérique : une accélération importante de la transformation numérique des territoires et de l'État en 2021 grâce au Plan de relance

Le Plan de relance transformation numérique de l'État et des territoires (500 M€) est structuré autour de deux fonds : « Innovation et transformation numérique » (ITN) et « Sac à dos numérique de l'agent public » (SNAP). Sur les 13 guichets/appels à projets (ITN et SNAP) qui organisent la distribution de ces financements, de nombreuses opportunités ont été saisies par l'État et ses partenaires en Bretagne (collectivités territoriales) pour innover et améliorer le service public en lien avec le numérique. L'État a déposé et soutenu une quinzaine de dossiers stratégiques sur les guichets nationaux sous la bannière à en tête : « Rég@te NUM » et a obtenu au total plus de 4,2 M€ de financement en 2021.

Quelques exemples :

- l'État en Bretagne est lauréat du projet « Rég@te NUM MontEnComp sur les outils numériques PFRH Bretagne » (SNAP5) Ce projet déposé avec la Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) Bretagne vise à favoriser le développement des nouveaux usages numériques et assurer la montée en compétences des agents de l'État en renforçant le dispositif de formation ;
- le secrétariat général commun départemental (SCCD) 29, avec l'appui du SGAR et la participation de la direction zonale des systèmes d'information et communication (DZSIC) et du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), est lauréat du projet « Rég@te NUM OMNIweCAN 29 » pour expérimenter, en avance de phase, une nouvelle organisation omnicanale de l'ensemble des administrations d'État du Finistère, notamment sur l'accueil téléphonique, en basculant sur de la TOIP (Telephony over Internet Protocol) grâce à la mise en service d'un Data Center coeur TOIP interdépartemental opéré par la DZIC du SGAMI sur Rennes. Le projet pourra capitaliser sur les travaux réalisés sur les accueils au public par le TI Lab. La méthode pourrait ensuite permettre un changement d'échelle aux autres départements ;
- grâce à l'appui du Ministère de l'Intérieur, le SGAR a pu acheter et distribuer 140 Pc portables aux directions régionales et 400 unités aux directions départementales interministérielles (DDI), via la DZSIC du SGAMI.

Le SGAR avec l'appui des préfetures de département et des DDTM a également géré plus de 1,6 M€ de crédits déconcentrés du Plan de relance qui ont permis de financer plus de 100 collectivités territoriales sur leur transformation numérique (FITN7 avec une priorité pour les petites et moyennes collectivités territoriales) et sur la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme en 2021 (DematADS).

Enfin, l'État en région a constitué un consortium avec la Région Bretagne, Rennes Métropole, Brest Métropole et la fédération régionale des centres sociaux bretons pour créer un Hub pour un territoire numérique inclusif en Bretagne qui a été lauréat de l'appel à projets de la Banque des territoires / ANCT en 2021.

 Cartographie France Relance en Bretagne



Plus de **4,2 M€** de financement du Plan de relance pour les projets de l'État et de ses partenaires en Bretagne

Plus de **100** projets de collectivités financés en Bretagne pour leur transformation numérique.

 TÉLÉCHARGER

Contacts

Contributeurs

Ce rapport d'activité rend compte des actions menées par les services de l'État en région Bretagne pour l'année 2021. Les services contributeurs sont :

ARS
-
L'Agence Régionale de Santé

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIR OUEST
-
La Direction Interdépartementale des Routes Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DIRM NAMO
-
La Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAAF
-
La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

[EN SAVOIR PLUS](#)

DREAL
-
La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAJES
-
La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRAC
-
La Direction Régionale des Affaires Culturelles

[EN SAVOIR PLUS](#)

La Direction régionale des Douanes

[EN SAVOIR PLUS](#)

DREETS
-
La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

[EN SAVOIR PLUS](#)

DRFIP
-
La Direction Régionale des Finances Publiques

[EN SAVOIR PLUS](#)

SGAR
-
La Préfecture de région Bretagne et le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

[EN SAVOIR PLUS](#)

Le Rectorat de l'académie de Rennes

[EN SAVOIR PLUS](#)

Mentions légales

Le site Internet du rapport d'activité des services de l'État en région Bretagne est géré par le Secrétariat général pour les affaires régionales de Bretagne.

Préfecture de la région Bretagne, Préfecture d'Ille-et-Vilaine

3, avenue de la Préfecture
35 028 RENNES Cedex 9
sgar@bretagne.gouv.fr

Directeur de la publication

Monsieur Emmanuel BERTHIER, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Directeur de la rédaction

Monsieur Philippe MAZENC, Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Bretagne

Rédaction

Les services de l'État en Bretagne, coordonnés par Monsieur Olivier MALATTIA et le Bureau d'appui aux politiques publiques du secrétariat général pour les affaires régionales

Conception, création, réalisation technique et intégration des contenus : [Agence Voyez Large](#)

Développement et hébergement du site

Le site www.activites-etat-bretagne.fr a été développé à l'aide du CMS WordPress.

Il est hébergé par la société :

ICODIA
22 rue de l'Erbonnière
35510 Cesson-Sévigné

Droit d'auteur

Le présent site est la propriété de la préfecture de la région Bretagne, qui en est l'auteur au sens des articles L. 111.1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Les photographies, textes, slogans, dessins, images, séquences animées sonores ou non ainsi que toutes œuvres intégrées dans le site sont la propriété de la préfecture de la région Bretagne ou de tiers ayant autorisé à les utiliser.

Tous les contenus présents sur ce site sont couverts par le droit d'auteur. Toute reprise est dès lors conditionnée à l'accord de l'auteur en vertu de l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle. Toute reproduction, représentation, utilisation ou modification, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, de tout ou partie du site, de tout ou partie des contenus qui le composent, sans avoir obtenu l'autorisation préalable de la préfecture de la région Bretagne, est strictement interdite et constitue un délit de contrefaçon.

Contenu du site

Malgré tout le soin apporté par les équipes à la rédaction et la mise en ligne des documents, des erreurs typographiques ou des inexactitudes techniques ne peuvent être exclues. La Préfecture de région Bretagne se réserve le droit de les corriger à tout moment dès qu'elles sont portées à sa connaissance.

Des liens vers d'autres sites, publics ou privés peuvent être proposés sur le site afin de faciliter l'accès à l'information de l'internaute. Ces sites n'engagent pas la responsabilité de la Préfecture de région Bretagne quant à leur contenu.

Information sur les cookies

Un cookie est un fichier déposé sur le disque dur de votre appareil (ordinateur, smartphone, tablette) par le serveur du site que vous visitez. Le site www.activites-etat-bretagne.fr utilise uniquement des cookies de mesures d'audience, dans le but de faire des statistiques de visites anonymes. Ces statistiques nous permettent d'améliorer l'expérience utilisateur et l'ergonomie du site.

Comment refuser les cookies :

Sur Google Chrome :

Menu > Paramètres > Paramètres avancés > Paramètres du contenu > Cookies, puis cocher la case « Bloquer les cookies tiers »

Sur Microsoft Edge :

Menu > Paramètres > Afficher les paramètres avancés > Cookies, puis dans le menu déroulant sélectionner « Bloquer les cookies tiers »

Sur Mozilla Firefox :

Menu > Options > Onglet « Vie privée et sécurité », puis dans la partie « Historique » sélectionner dans « règles de conservation : Utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique ». Ensuite dans la partie « accepter les cookies tiers », sélectionner « jamais ».

Crédits

Édito

- ©Arnaud Helléguarch

Chapitre 2 : Aménagement et équilibre du territorial

- Poursuite des travaux de la RN164, projet majeur de la desserte du Centre-Bretagne : DREAL
- Les appels à projets, outil du développement des mobilités : Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération
- Mise en place d'une taskforce pour le déploiement du fonds tranches : ©IEFF
- Le déploiement des aides à la pierre : Héro habitat Bretagne

Chapitre 3 : Agriculture

- La formation agricole, un enjeu majeur : Draaf Bretagne/COSE

Chapitre 4 : Mer et littoral

- La sécurité en mer, une priorité de l'État : LPM DIRM NAMO, DIRM NAMO
- Un engagement commun pour répondre aux besoins de formation maritime : LPM Le Gulvirec
- Concilier activités maritimes et protection du milieu marin : DIRM NAMO

Chapitre 5 : Développement durable et environnemental

- Inventaire des zones à risques d'échouage d'algues vertes et information aux usagers : MIRE
- L'action de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) confirmée par le circulaire en faveur de l'éolien : DREAL
- Les réserves naturelles nationales bretonnes : une année 2021 sous le signe de l'extension : PNR Golfe du Morbihan, ©Armel Deniau, ©Armel Deniau

Chapitre 6 : Culture, jeunesse et cohésion sociale

- Les valeurs de la République et la culture humaniste : ©MENJUS - académie de Rennes
- Le recours à la filière de l'apprentissage à la DIR Ouest : ©IEFF
- L'égalité des chances : ©MENJUS - académie de Rennes

Chapitre 7 : Egalité entre les femmes et les hommes

- Hébergement des femmes victimes de violence : 41 nouvelles places créées en 2021 en Bretagne : Ministère
- Prise en charge des auteurs de violences : un second centre inter-départemental créé permettant désormais la couverture totale du territoire breton : Préfecture
- Lutte contre la précarité menstruelle : une nouvelle dynamique en Bretagne à laquelle l'État a contribué : Préfecture de région
- Plan d'action pour l'entrepreneuriat des femmes : des actions concrètes mises en œuvre notamment sur la formation des acteurs de l'emploi et l'accompagnement à la création d'entreprise : Préfecture de région
- Des administrations de l'État qui s'engagent, avec le soutien du Fonds pour l'égalité professionnelle : Ministère du travail

Chapitre 8 : Santé et protection des populations

- L'organisation de la vaccination en région : ARS Bretagne

Chapitre 10 : Moderniser et simplifier l'État en région

- Professionnaliser le recrutement : SGAR
- Développer l'offre de formation à distance : SGAR
- Innovation publique : une année 2021 qui a permis d'amplifier les actions du TI LAB pour innover en région grâce au Plan de relance : SGAR
- Numérique : une accélération importante de la transformation numérique des territoires et de l'État en 2021 grâce au Plan de relance : SGAR